

Stratégie d'inclusion des personnes

LGBTQIA+

2025-2029



SOMMAIRE

Avant-propos	4
PARTIE I – Introduction	5
1.Un contexte de progrès et de défis persistants	5
2.Un socle juridique à défendre	7
3.Une stratégie commune Wallonie – Fédération Wallonie-Bruxelles pour une société inclusive	9
4.Une inclusion durable, tout au long du parcours de vie	10
5.Méthodologie	11
6.Financement	14
PARTIE II – Stratégie d’inclusion des personnes LGBTQIA+ commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles	16
AXE STRATÉGIQUE 1 – Renforcer la sécurité, prévenir et lutter contre les violences à l’encontre des personnes LGBTQIA+	16
Objectif opérationnel 1 : Développer une plateforme numérique centralisée sur les violences envers les personnes LGBTQIA+	20
Objectif opérationnel 2 : Sensibiliser aux risques de guet-apens homo-, bi-, et transphobes	22
Objectif opérationnel 3 : Renforcer la formation continue du personnel dans le secteur des sports aux réalités LGBTQIA+ et lutter contre les violences envers les personnes LGBTQIA+ parmi les jeunes pratiquant des sports	23
Objectif opérationnel 4 : Renforcer l’inclusion des personnes LGBTQIA+ en s ensibilisant et en formant le personnel et les mandataires des pouvoirs locaux aux réalités LGBTQIA+	26
Objectif opérationnel 5 : Lutter contre les violences entre (ex-)partenaires LGBTQIA+	27
AXE STRATÉGIQUE 2 : Prévenir les ruptures familiales et pérenniser les structures d’hébergement pour les jeunes LGBTQIA+	30
Objectif opérationnel 6 : Pérenniser la subvention du Refuge Ihsane Jarfi et améliorer l’évaluation des besoins en hébergement d’urgence	31
Objectif opérationnel 7 : Prévenir les ruptures familiales en agissant auprès des familles et des services de première ligne	32
AXE STRATÉGIQUE 3 – Renforcer la sensibilisation et la formation dans l’enseigne- ment, le secteur de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse pour lutter contre les discriminations et prévenir les violences LGBTQIA+	33

Objectif opérationnel 8 : Renforcer la sensibilisation et les formations aux réalités LGBTQIA+ dans l'enseignement	35
Objectif opérationnel 9 : Renforcer les formations aux réalités LGBTQIA+ dans le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	38
AXE STRATÉGIQUE 4 – Reconnaître toutes les formes de parentalité et garantir l'égalité dans les procédures d'adoption.....	40
Objectif opérationnel 10 : Objectiver la procédure de définition du projet d'adoption avec les parents biologiques afin de renforcer l'égalité entre toutes les familles.....	42
Objectif opérationnel 11 : Développer des outils et des espaces de soutien aux familles LGBTQIA+ (parents et enfants).....	44
AXE STRATÉGIQUE 5 – Améliorer l'accessibilité, la qualité et l'inclusivité des soins de santé pour les personnes LGBTQIA+	45
Objectif opérationnel 12 : Sensibiliser le futur personnel soignant aux réalités LGBTQIA+	48
Objectif opérationnel 13 : Sensibiliser le personnel soignant des centres de planning familial et des associations de santé intégrée agréés à l'accueil et la prise en charge des personnes LGBTQIA+	49
Objectif opérationnel 14 : Prévenir et réduire les risques liés aux pratiques de chemsex.....	50
Objectif opérationnel 15 : Améliorer l'accompagnement et le soutien des jeunes LGBTQIA+ en matière de santé mentale	51
AXE STRATÉGIQUE 6 – Assurer l'intégrité et la reconnaissance des personnes intersexes.....	52
Objectif opérationnel 16 : Lancer une campagne grand public de sensibilisation pour visibiliser les réalités des personnes intersexes, déconstruire les préjugés et rappeler le cadre légal en matière d'intégrité physique et de non-discrimination	55
AXE STRATÉGIQUE 7 – Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les lieux de vie pour personnes âgées	56
Objectif opérationnel 17 : Former le personnel des maisons de repos et des maisons de repos et de soins aux vécus et aux besoins des personnes âgées LGBTQIA+.....	57
Objectif opérationnel 18 : Encourager les maisons de repos et les maisons de repos et de soins à adapter leur règlement d'ordre intérieur et les projets de vie individualisés afin de lutter contre les discriminations et de respecter l'identité de genre, l'orientation sexuelle et les familles choisies des résidentes et résidents.....	58
Tableau de synthèse	59

AVANT-PROPOS

Pouvoir vivre conformément à son identité et à ses convictions, et aimer librement la personne de son choix, constitue une liberté fondamentale. Cette liberté doit pouvoir s'exercer dans la dignité, la sécurité et le respect.

C'est dans cet esprit que la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont souhaité se doter d'une stratégie de promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre, sur la transition médicale ou sociale, et sur une caractéristique physique ou génétique, afin de garantir l'égalité de traitement et la protection des droits fondamentaux des personnes concernées dans différents domaines relevant de leurs compétences.

Au fil des dernières décennies, la Belgique s'est distinguée par une évolution législative importante en matière de reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+. L'ouverture du mariage aux couples de même sexe en 2003, l'accès à l'adoption en 2006, ainsi que le renforcement progressif des législations anti-discrimination ont constitué des étapes déterminantes.

La loi du 25 juin 2017 réformant les procédures relatives à la modification de l'enregistrement du sexe a marqué une avancée significative dans la reconnaissance des droits des personnes transgenres, en consacrant le principe de l'autodétermination.

Cette évolution s'est poursuivie avec la loi du 20 juillet 2023, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023, qui a simplifié la procédure et permis notamment de modifier à nouveau l'enregistrement du sexe selon les mêmes modalités.

Ces acquis constituent aujourd'hui un socle essentiel de notre État de droit et doivent être pleinement garantis dans la vie quotidienne de chacune et chacun.

L'histoire des luttes pour l'égalité a montré combien la solidarité et la capacité à agir collectivement ont permis des avancées décisives. Si les parcours individuels et les identités évoluent et sont aujourd'hui plus visibles que jamais, ces libertés ne peuvent pleinement s'exercer que dans un cadre fondé sur le respect mutuel et la recherche de ce qui nous rassemble. Face aux violences et aux discriminations, il est essentiel de continuer à faire front ensemble.

Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés, pouvoirs publics, monde associatif, professionnels de terrain, citoyens et citoyennes. Je vous invite à prendre connaissance de cette stratégie qui a une ambition simple : faire en sorte que personne ne doive renoncer à être soi-même ou à aimer librement pour trouver sa place dans notre société.

Yves Coppieters

Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités,
de l'Économie sociale, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

PARTIE I – Introduction

1. Un contexte de progrès et de défis persistants

Nous vivons une époque marquée par des dynamiques opposées. D'un côté, la Belgique a accompli des avancées juridiques et sociales notables en matière de reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+. La Belgique est en effet 2^e au classement de la Rainbow Map de l'ILGA-Europe¹. De l'autre, la propagation de discours remettant en question les droits et l'inclusion des personnes LGBTQIA+ et une augmentation des actes de haine rappellent que ces acquis restent fragiles². Malgré les avancées législatives et institutionnelles, l'égalité des droits ne se traduit pas encore pleinement par une égalité vécue au quotidien par toutes les personnes LGBTQIA+. Ce paradoxe, entre progrès législatifs et actes de violence persistants, souligne l'importance d'une action publique cohérente permettant à la fois l'application des législations et l'inclusion effective des personnes LGBTQIA+ dans tous les domaines de la vie sociale.

Au-delà des lois, c'est bien dans les normes sociales, culturelles et les représentations collectives que se joue aujourd'hui la bataille pour l'égalité³. Car les discriminations ne prennent pas toujours la forme d'une agression ou d'un rejet explicite⁴ : elles s'ancrent aussi dans des stéréotypes, des amalgames, ou encore dans des automatismes éducatifs ou professionnels. Ces derniers se traduisent, par exemple, par des pratiques qui ignorent les réalités des personnes LGBTQIA+⁵, comme l'absence de reconnaissance des familles homoparentales dans les écoles. Ces réflexes, souvent inconscients, contribuent à perpétuer des environnements non inclusifs⁶.

1 ILGA-Europe, *Rainbow Europe Map & Index 2025*. < <https://rainbowmap.ilga-europe.org> >

2 Alexandra Ana, Neil Datta, Archibald Gustin, David Paternotte, Rapport sur les campagnes anti-genre en Belgique. IEFH, septembre 2024. < <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/rapport-sur-les-campagnes-anti-genre-en-belgique> >

3 OCDE (2023), « Lutter contre l'homophobie et la transphobie à l'école : Une évaluation d'impact inédite », Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd.org/fr/publications/lutter-contre-l-homophobie-et-la-transphobie-a-l-ecole_f23b87e0-fr.html

4 De Schrijver L., Fomenko E., Krahé B. et al. *An assessment of the proportion of LGB+ persons in the Belgian population, their identification as sexual minority, mental health and experienced minority stress*. BMC Public Health, vol. 22, Article 1807, 2022. < <https://bmcpublichealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-022-14198-2> >

5 Teychenné L., « LGBT-phobies à l'école. Qui est concerné-e par les LGBT-phobies ? », Ligue des Droits de l'Enfant, 8 octobre 2020. < <https://www.liguedroitsenfant.be/lgbt-phobies-a-lecole-2/> >

6 Sánchez-Torrejón, B.; Machín Álvarez, M. *The Educational Community and the Inclusion of LGBTIQ+ Students: Towards a Rainbow School Free from LGBTIQphobia*. Educ. Sci. 2025, 15, 971. < <https://doi.org/10.3390/educsci15080971> >

Il s'agit de mener une approche respectueuse des libertés individuelles, une action publique bénéficiant à toutes et tous sans distinction.

Bien que cette stratégie soit dédiée aux personnes LGBTQIA+, la lutte contre toutes les formes de discriminations est prise en compte, de manière générale, dans les politiques publiques de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.1 Des stéréotypes encore présents

Certains stéréotypes sur le genre et l'orientation sexuelle restent présents dans l'imaginaire collectif⁷. Le manque de compréhension et la confusion entre identité de genre, expression de genre, caractéristiques sexuelles et orientation sexuelle demeurent fréquentes, alimentant incompréhensions et discriminations⁸. Ce flou renforce les attentes normatives dès le plus jeune âge et se traduit, dans les faits, par des freins à l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans de nombreux contextes de vie : écoles⁹, clubs sportifs, mouvements de jeunesse, institutions de soins ou lieux de vie pour les personnes âgées. Cette persistance des stéréotypes souligne la nécessité d'améliorer l'information, la sensibilisation, la formation et les compétences des acteurs concernés dans tous ces secteurs.

Par ailleurs, les réalités vécues au sein de la communauté LGBTQIA+ sont diverses : certaines catégories restent davantage exposées aux discriminations et aux violences.

1.2 Des tensions et violences qui appellent à la vigilance

Les données scientifiques et institutionnelles disponibles font état d'une montée inquiétante des tensions et des violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+.

Selon le « Rapport sur les campagnes anti-genre en Belgique » commandité par l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes¹⁰, la Belgique connaît depuis 2023 une accélération sans précédent de ces campagnes anti-genre. Celles-ci prennent diverses formes : du vandalisme politique contre des écoles lors de l'introduction des séances d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), à des mobilisations coordonnées contre le droit à l'avortement, les droits des personnes trans et le mariage pour toutes et tous.

Si l'opposition à l'EVRAS ne relève pas systématiquement d'une hostilité envers les personnes LGBTQIA+, il apparaît que ces mobilisations s'inscrivent fréquemment dans des débats sociétaux plus larges liés tant à l'égalité des femmes et des hommes qu'à l'orientation sexuelles et à l'identité de genre.

7 Conseil de l'Europe. *Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe : analyse des données disponibles et recommandations*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2021.

8 Equal – Service public fédéral Justice. *Pour une Belgique LGBTQI+ friendly : Rapport final de monitoring 2021-2024*. Bruxelles : Equal.Belgium, décembre 2024.

9 Ligue des Droits de l'Enfant. *LGBT-phobies à l'école – Enquête et recommandations*. Bruxelles : Ligue des Droits de l'Enfant, 2021.

10 Alexandra Ana, Neil Datta, Archibald Gustin, David Paternotte, *Rapport sur les campagnes anti-genre en Belgique*. IEFH, septembre 2024. < <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/rapport-sur-les-campagnes-anti-genre-en-belgique> >

Cette dynamique se reflète également dans les chiffres les plus récents sur les violences et discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+ en Belgique. En 2023, 85 dossiers pour délits de haine liés à l'orientation sexuelle ont été traités par Unia, soit le chiffre le plus élevé en cinq ans¹¹. Plus de la moitié de ces situations comportaient des actes de haine violente, notamment des agressions physiques ou des guet-apens organisés via les réseaux sociaux. Le cyberharcèlement, quant à lui, est en constante progression. Pourtant, seules 14 % des victimes se tournent vers les forces de l'ordre¹². Ces données rappellent que le cadre juridique seul ne suffit pas : il doit être mieux appliqué et renforcé.

2. Un socle juridique à défendre

Les comportements et les actes à caractère homophobe, biphobe, transphobe et, la biphobie, la transphobie et intersexphobie sont interdits et pénalement répréhensibles.

En Belgique, un cadre légal visant à lutter contre les discriminations existe à tous les niveaux de pouvoir. La présente stratégie s'inscrit dans ce cadre et vise à compléter les instruments juridiques existants par des politiques d'accompagnement concrètes afin de réduire effectivement les discriminations et les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ dans différents domaines.

La présente stratégie s'inscrit également dans le cadre des engagements internationaux de la Belgique en matière de droits humains. Elle s'appuie notamment sur les recommandations formulées par les instances européennes et onusiennes, ainsi que sur les Principes de Yogyakarta, qui constituent un cadre de référence international pour l'application des droits humains en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles.

La stratégie de l'Union européenne pour l'égalité des personnes LGBTIQ, renouvelée pour la période **2026-2030**, constitue un cadre de référence pour le développement des politiques publiques en matière d'égalité et d'inclusion. Elle encourage les États membres et les entités fédérées à renforcer la lutte contre les discriminations et les violences, à promouvoir des sociétés inclusives et à développer des stratégies coordonnées fondées sur la connaissance des réalités vécues par les personnes LGBTIQ+. La stratégie commune de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans cette dynamique européenne.

Toujours dans la lignée de la stratégie européenne, la mise en œuvre de la stratégie wallonne et communautaire reposera sur une approche intersectionnelle, c'est-à-dire prenant en compte des situations individuelles pouvant cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité. Celle-ci vise à tenir compte des interactions entre l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et/ou les caractéristiques sexuelles d'une part, et d'autres marqueurs de l'identité (origine nationale ou ethnique, âge, handicap, etc.) d'autre part, ainsi que de l'imbrication entre les rapports de domination qui en découlent¹³.

11 Unia, *Communiqué de presse à l'occasion de l'IDAHOT – 16 mai 2024*, www.unia.be.

12 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, citée dans Unia, IDAHOT 2024.

13 L'attention particulière apportée aux discriminations intersectionnelles est également imposée par les directives européennes 2024/1499 du 7 mai 2024, dites « Equality bodies Directives ».

2.1 Wallonie

En Wallonie, le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, interdit notamment les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre, sur la transition médicale ou sociale, et une caractéristique physique ou génétique¹⁴.

Le même décret prévoit en son article 33 que le " Gouvernement élabore [...] un ou plusieurs plans, programmes d'actions ou mesures concernant l'entièreté des compétences wallonnes couvrant la législature". C'est en s'appuyant sur cette disposition qu'a été élaborée la présente stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2025-2029.

2.2 Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, interdit notamment les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre, les caractéristiques sexuelles, physiques ou génétiques, tout comme la transition médicale ou sociale¹⁵.

2.3 État fédéral

Au niveau fédéral, la loi tendant à lutter contre certaines formes de discrimination¹⁶ et la loi tendant à lutter contre les discriminations entre les hommes et les femmes¹⁷ du 10 mai 2007 prohibent toute discrimination basée sur ces mêmes critères de discriminations.

Notons également la loi du 25 juin 2017¹⁸ réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'état civil et ses effets, qui ouvre la voie à la dépathologisation des personnes transgenres, garantissant donc le respect de leurs droits humains et de leur dignité.

2.4 Mettre en œuvre les droits : une responsabilité partagée

Ces textes législatifs posent un principe clair : toute personne doit pouvoir vivre sans craindre d'être stigmatisée, discriminée ou de subir des violences en raison de son identité et expression de genre, de son sexe et de son orientation sexuelle¹⁹.

14 Décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, modifié notamment par le décret du 2 mai 2019 (Région wallonne).

15 Décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination en Fédération Wallonie-Bruxelles. < <https://gallilex.cfwb.be/textes-normatifs/52687> >

16 Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination : elle inclut dans les critères protégés l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre.

17 La loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre les discriminations entre les hommes et les femmes protège contre les discriminations basées sur le sexe, l'identité et l'expression de genre, et le changement de sexe.

18 Loi du 25 juin 2017 < https://bosa.belgium.be/sites/default/files/documents/2017-06-25_wet-loi_transgender.pdf >

19 Loi du 25 février 2003 (modifiée notamment en 2014 et 2022) introduisant une circonstance aggravante pénale pour les infractions motivées par la haine sur base de l'orientation sexuelle, du sexe, de l'identité ou de l'expression de genre : voir notamment l'article 405 quater et articles connexes.

Ce principe constitue le fil rouge de notre action : toute forme de violence, de discrimination, de cyberharcèlement ou de guet-apens homo-, bi-, transphobe est condamnée avec la plus grande fermeté. Les autorités, à tous les niveaux de pouvoir, ont le devoir d'assurer aux victimes un accès effectif à la justice, à la protection et à la réparation, et de garantir l'application de sanctions proportionnées dans un cadre juridique clair et stable.

Mais la réponse publique ne peut être uniquement coercitive²⁰. Prévenir les actes de haine implique un travail en profondeur sur les représentations, qui doit passer par des actions continues de sensibilisation, d'éducation et de formation dès le plus jeune âge, dans tous les milieux de vie²¹. C'est sur ce double pilier, juridique et éducatif, que repose une politique inclusive, ambitieuse et durable.

3. Une stratégie commune Wallonie – Fédération Wallonie-Bruxelles pour une société inclusive

3.1 Une dynamique inédite entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles

C'est dans cet esprit que la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles adoptent, pour la première fois, une stratégie commune d'inclusion des personnes LGBTQIA+. Rendue possible par une configuration politique inédite, le Ministre Yves Coppieters étant en charge de l'Égalité des chances aux deux niveaux de pouvoir, cette stratégie offre un cadre coordonné d'intervention. Elle vise à assurer l'effectivité des droits existants dans la vie quotidienne des personnes concernées.

Cette stratégie s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements pris par les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leurs déclarations de politique régionale et communautaire. Celles-ci rappellent que vivre conformément à son identité de genre, son orientation sexuelle, son expression de genre et ses caractéristiques sexuelles constitue une liberté fondamentale qui doit être garantie à chacune et chacun. Elles soulignent également la nécessité de garantir le respect des orientations sexuelles et des identités de genre, de combattre l'homophobie et la transphobie, et de renforcer les actions de sensibilisation et d'information à destination des citoyens et des professionnels. Cette stratégie repose également sur un langage commun.

Les décrets anti-discrimination de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles interdisent les discriminations sur base d'une liste de critères protégés, parmi lesquels on retrouve l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques physiques ou génétiques (pour la Wallonie) et les caractéristiques sexuelles (en FWB) qui concernent les personnes LGBTQIA+.

La présente stratégie s'inscrit dans ce cadre juridique et reprend ces concepts comme références. Les définitions des termes utilisés peuvent être consultées sur la plateforme PratiQ²².

20 Council of Europe. Sixth ECRI Report on Belgium. Strasbourg : Council of Europe, 2020. < <https://rm.coe.int/ecri-sixth-report-on-belgium-/16809ce9f0?utm> >

21 Education, Audiovisual and Culture Executive Agency (EACEA) et al. National Report – Belgium: Good practices on legal & policy interventions regarding LGBTQIA+ inclusion. Bruxelles : EU, 2024 < <https://proudambassadors.eu/portfolio/belgium-national-report/> >

22 <https://www.pratiq.be/glossaire>

3.2 Des engagements concrets et durables en faveur des personnes LGBTQIA+

Le premier plan interfédéral de lutte contre les violences homophobes et transphobes voyait le jour en 2013, à la suite de différents événements dramatiques ayant touché la communauté LGBTQIA+, dont le meurtre d'Ihsane Jarfi en 2012 à Liège. Ce plan a été renouvelé en 2018-2019. Le premier Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024 s'inscrivait dans la continuité de ces plans interfédéraux.

Au niveau de la Communauté française, il s'agit de la première fois qu'une stratégie spécifique pluriannuelle consacrée aux droits des personnes LGBTQIA+ est adoptée. Notontoutefoisque, depuis 2021, un appel à projets visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes en Fédération Wallonie-Bruxelles (DEC) a lieu annuellement. Cet appel a permis de soutenir le développement, par les associations, organisations et institutions travaillant directement ou indirectement sur le terrain des droits des personnes LGBTQIA+ ou des discriminations, des projets portant sur la prévention des discriminations et des violences envers les personnes concernées.

La présente stratégie conjointe entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie est construite sur l'ambition de poursuivre et renforcer encore la lutte pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+ et contre les discriminations à leur égard, dans un esprit de cohérence et de transversalité, à l'horizon 2029.

4. Une inclusion durable, tout au long du parcours de vie

L'image d'une Belgique progressiste sur les droits LGBTQIA+ masque encore trop souvent des réalités inégalitaires et contrastées. Les protections juridiques existent, mais leur effectivité dépend fortement des parcours de vie, des appartenances sociales, du contexte culturel ou territorial.

4.1 Agir à chaque étape de vie : une approche transversale

Les discriminations et les violences envers les personnes LGBTQIA+ ne surviennent pas au hasard : elles s'inscrivent dans des contextes, des âges, des environnements particuliers. C'est dans cette optique qu'une approche par étapes de vie structure l'ensemble de la stratégie. Grâce aux consultations menées avec les associations LGBTQIA+ francophones, les administrations et les experts et expertes de terrain, des moments de bascule ont pu être identifiés : des périodes clés où le risque d'exclusion, de rupture ou de violence s'intensifie.

À l'école, l'adolescence constitue un moment charnière. Certains jeunes peuvent être confrontés à des situations de vulnérabilité spécifiques conduisant notamment au harcèlement, à l'isolement, voire à la mise en danger (automutilation, idées suicidaires)²³. C'est souvent aussi le moment d'une première prise de conscience de son orientation sexuelle ou identité de genre, ce qui peut générer des conflits familiaux ou des ruptures sociales pouvant conduire à un risque de sans-abrisme²⁴.

23 Hughto J. M. W., Reisner S. L., Pachankis J. E. « Predictors of self-harm and suicide in LGBT youth : The role of gender, socio-economic status, bullying and school experience. » *Journal of Public Health*, vol. 45, n° 1, mars 2023, p. 102-108. DOI :10.1093/pubmed/fdab383.

24 IGLYO / Missing Children Europe. *Young, Queer & Away from Home – Study on LGBTIQ+ young people who leave home before 18 in EU/UK*. Brussels, 2022.

À l'âge adulte, les inégalités persistent dans certains domaines comme la santé. Les violences en ligne et les guet-apens continuent de toucher une partie de la population LGBTQIA+. La stratégie vise renforcer la protection des victimes et à garantir un accès effectif aux droits. La parentalité reste une thématique où il demeure des obstacles à lever, tant sur le plan juridique que social²⁵.

Enfin, à un âge avancé, de nombreuses personnes LGBTQIA+ craignent un retour à l'invisibilité²⁶. Certaines n'ont jamais pu vivre leur orientation ou leur identité de manière ouverte et redoutent aujourd'hui un accueil stigmatisant dans les services de soins ou les maisons de repos²⁷. Le vieillissement révèle un besoin accru de formation du personnel, de reconnaissance des parcours et de respect de l'identité des aînés LGBTQIA+.

Afin de visibiliser l'approche transversale de la stratégie ainsi que les liens entre les différents objectifs opérationnels, un tableau de synthèse est en annexe de la stratégie. Ce tableau catégorise les objectifs stratégiques en fonction de l'étape de vie concernée, mais aussi du public cible, des compétences régionales ou communautaires et du type d'action.

5. Méthodologie

5.1 Méthodologie d'élaboration

La stratégie a été élaborée en concertation étroite avec Prisme (la fédération des associations LGBTQIA+ wallonnes), et en se basant sur des réunions thématiques organisées avec d'autres associations LGBTQIA+ francophones²⁸, ainsi qu'avec Unia et l'IEFH.

Deux séances de consultation de la société civile ont été organisées, le 9 avril et le 12 juin 2025, afin de faire émerger les actions prioritaires sur base des besoins réels, et d'affiner ces actions selon leur faisabilité et leur impact. Lors de ces consultations, un panel d'associations actives pour les droits et le bien-être des personnes LGBTQIA+, pour l'accès au logement, pour la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à la santé, ainsi que les administrations compétentes ont eu l'occasion d'apporter leur expertise.

Des réunions plus spécifiques, avec des opérateurs de terrain et les administrations concernées, ont également été organisées pour préciser certains objectifs opérationnels de la stratégie.

25 Equal.Belgium – Service public fédéral Justice. *Rapport final de monitoring — Pour une Belgique LGBTQI+ friendly (2021–2024)*. Bruxelles : SPF Justice, 2024. < <https://equal.belgium.be/sites/default/files/2024-12/Rapport%20final%20de%20monitoring%20-%20Pour%20une%20Belgique%20LGBTQI%2B%20friendly.pdf>. >

26 Sarah McMullen-Roach, Saravana Kumar, Maria Inacio, Carolyn Murray, "The Perspectives and Experiences of Older LGBTI+ Adults About Long-Term Care: A Qualitative Systematic Review and Meta-Synthesis", *The Gerontologist*, Volume 65, Issue 7, July 2025 < <https://academic.oup.com/gerontologist/article/65/7/gnaf048/7998649?utm> >

27 Dow B., Fernandez E. « LGBT + concerns of ageing and accessing aged care services in Australia: A cross-sectional study. » *BMC Geriatrics*, vol. 23, article 293, 2023.

28 Parmi les associations, nous pouvons citer Ex Aequo, Homoparentalités ASBL, Tels Quels, Rainbow Ambassadors, les 7 Maisons Arc-en-ciel, Genres pluriels, la Fondation Jarfi, Epicentre, etc.

Un travail de concertation avec la Cellule des Stratégies Transversales du SPW Secrétariat général et l'IWEPS au niveau régional, et la Direction de la Recherche, de la Coordination statistique et de l'Évaluation de politiques publiques (DR-EPP) du MFWB au niveau communautaire, a été entamé. La Direction Qualité et Pilotage stratégique du MFWB y sera également associé après l'adoption de la stratégie. Cette concertation a deux objectifs : d'une part, construire le système de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et, d'autre part, prévoir son évaluation, le tout en accord avec le Cadre Interfédéral pour les Plans d'Action contre la Discrimination.

La stratégie s'inscrit en effet dans le CIPAD, provenant de la sous-Conférence interministérielle Égalité des chances et Lutte contre le racisme, issue de la CIM Égalité des chances, qui prévoit d'aligner les initiatives des entités fédérées et de l'autorité fédérale à travers une méthodologie commune et flexible pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action thématiques de lutte contre les discriminations. Ces plans d'action interfédéraux dynamiques prévoiront donc un chapitre interfédéral, des mesures transversales coordonnées par la Cellule fédérale Égalité des Chances et, enfin, les apports propres aux différentes entités. La stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+ s'intègre donc dans le futur plan interfédéral de manière complète.

Une attention particulière sera portée à l'évaluation de l'efficacité des actions menées et leur bonne utilisation des moyens publics.

5.2 Monitoring

La stratégie est adoptée pour la période 2025-2029.

Le suivi de la mise en œuvre d'une politique publique permet de présenter son état d'avancement, de veiller à l'exécution des activités, en renseignant sur les ajustements nécessaires lors de la mise en œuvre. Il s'agit d'un processus systématique, planifié, continu de collecte et d'analyse d'informations, selon des indicateurs choisis, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes des éléments sur les progrès en termes de mise en œuvre²⁹.

La Stratégie est pilotée par un Comité de suivi constitué comme suit :

Membres pilotes :

- Un représentant ou une représentante du cabinet du Ministre de l'Égalité des chances (Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles) ;
- Un représentant ou une représentante de la Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances, Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPW IAS) ;
- Un représentant ou une représentante de la Direction de l'Égalité des chances, Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ;
- Un représentant ou une représentante d'Unia ;
- Un représentant ou une représentante de l'IEFH.

29 Définition inspirée de Kusek, J.Z. and Rist, R.C. (2004), Ten Steps to a Results-Based Monitoring and Evaluation System. World Bank, Washington DC ; Markiewicz, A. and Patrick, I. (2016), Developing Monitoring and Evaluation Frameworks, Sage Editions ; OCDE (2002), Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats.

Membres associés : Un représentant ou une représentante de chaque cabinet associé à la mise en œuvre de la présente stratégie ainsi qu'un représentant ou une représentante du cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon.

Le comité se réunit une fois par an à l'initiative des membres pilotes pour coordonner la mise en œuvre de la présente stratégie.

Un ordre du jour est communiqué aux membres associés. D'autres personnes, notamment des représentants ou représentantes des autres entités fédérées et/ou de l'autorité fédérale, pourront y être conviées de manière à assurer une coordination entre les politiques menées aux différents niveaux de pouvoir.

Des réunions additionnelles de suivi dont les participantes et participants, ainsi que la fréquence, seront à préciser (administrations, cabinets, IEFH, Unia...).

Des comités de pilotage élargis, auxquels seront conviés la société civile, seront organisés en mi et fin de législature (2027 et 2029).

À la fin de la législature, un rapport sera rédigé, contenant un état de la mise en œuvre de toutes les actions prévues par la stratégie. Le rapport final de suivi de la stratégie sera notamment basé sur l'analyse des indicateurs de réalisation définis pour chaque objectif opérationnel. Les indicateurs sont inscrits dans les fiches mesure des 18 objectifs opérationnels composant la stratégie. Les indicateurs ci-dessous sont amenés à évoluer lors du cadrage des différentes mesures et de leur mise en œuvre. Les services chargés de l'opérationnalisation de ces mesures contribueront à la collecte des indicateurs pertinents.

Le rapport final de suivi de la stratégie sera soumis à l'approbation des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le CIPAD prévoit que les entités sont responsables du suivi et de l'évaluation de leur propre stratégie, dans le respect d'une méthodologie commune, coordonnée par la Cellule fédérale Égalité des Chances.

Au niveau du suivi, le CIPAD impose un modèle de fiche de monitoring. Un résumé de ces informations sera inclus dans le rapport intégré du plan interfédéral. Le premier rapport de suivi est prévu 18 mois après le lancement du plan, puis l'actualisation des données se poursuivra au fur et à mesure de l'opérationnalisation de la stratégie régionale et communautaire.

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie sera réalisé sur base du modèle de fiche de monitoring utilisé dans le cadre du CIPAD. Les administrations chargées de la réalisation des objectifs opérationnels seront invitées à remplir les fiches et de les faire valider par les cabinets compétents.

5.3 Évaluation

L'évaluation d'une politique publique consiste en un examen des conditions de mise en œuvre, des processus et des différents effets de cette action, en portant un jugement sur la politique à l'aide d'un critère d'appréciation précis³⁰. Le CIPAD prévoit une évaluation du plan interfédéral en 2031, fondée sur les évaluations des entités fédérées et de l'autorité fédérale dans leur propre champ d'action. Le CIPAD prévoit également une évaluation du cadre méthodologique, réalisée par un organisme indépendant.

30 Définition inspirée de Perret, B. « L'évaluation des politiques publiques », Regards croisés sur l'économie, vol. 18, no. 1, 2016, pp. 45-57 ; et de Boussaguet, Laurie, Sophie Jacquot, et Pauline Ravinet. Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée. Presses de Sciences Po, 2010.

Le CIPAD encourage en effet la participation d'évaluatrices ou évaluateurs indépendants, de la société civile ou d'organismes reconnus en matière d'égalité.

L'évaluation de la stratégie régionale et communautaire d'inclusion des personnes LGBTQIA+ se fera en deux phases. La première phase sera réalisée conjointement par l'IWEPS et la DR-EPP et aboutira à une étude d'évaluabilité³¹ qui s'appuiera notamment sur le rapport de suivi à 18 mois. Cette étude visera à vérifier si les conditions sont réunies pour mener une évaluation pertinente, faisable et utile de la Stratégie. Le cas échéant, elle permettra également d'identifier les ajustements nécessaires, notamment en termes de questions d'évaluation, de données disponibles, de calendrier, de partenaires et de conditions de mise en œuvre de l'évaluation finale. Celle-ci sera présentée au comité de pilotage élargi, notamment pour choisir l'évaluation à mener et définir le mandat d'évaluation. La seconde phase consistera en la réalisation de l'évaluation choisie.

La gouvernance de l'évaluation sera assurée par le comité de pilotage élargi. L'IWEPS et la DR-EPP seront associés aux réunions de suivi dont l'ordre du jour inclut un point relatif à l'évaluation. Le processus évaluatif et son avancée seront renseignés sur la page Évaluation du site de l'IWEPS.

Le rapport d'évaluation sera communiqué aux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et transmis à la sous-Conférence interministérielle (sous-CIM) Égalité des chances et Lutte contre le racisme.

6. Financement

Le point relatif au financement indiqué pour chaque objectif opérationnel détaille les projets déjà soutenus financièrement par la Wallonie ou la Fédération Wallonie-Bruxelles qui concourent à la réalisation de l'objectif en question. Le cas échéant, les moyens budgétaires des mesures seront détaillés dans les fiches de suivi. Les actions feront l'objet d'une approbation ad hoc au cas par cas, lors de leur opérationnalisation.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, de nouvelles initiatives pourront être soutenues via l'appel à projets visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes (enveloppe annuelle de 300.000 euros)³², ou via les moyens disponibles en subventions facultatives annuelles ou pluriannuelles sur les crédits de la Direction de l'Égalité des chances. À titre d'exemple, une convention pluriannuelle de 2 ans lie la Fédération Prisme aux Ministres de l'Égalité des chances, de la Jeunesse et de l'Enseignement pour soutenir le projet GrIS, à hauteur de 25.000€ par an et par cabinet. Le projet GRIS consiste à organiser des interventions en milieu scolaire où des personnes LGBTQIA+ témoignent de leur vécu afin de déconstruire les stéréotypes et prévenir les discriminations. Il vise à favoriser une meilleure compréhension des réalités LGBTQIA+ chez les jeunes et à promouvoir un climat scolaire inclusif et respectueux.

31 L'étude d'évaluabilité est une évaluation exploratoire qui permet également d'identifier les pistes pour l'évaluation finale de la Stratégie.

32 Le présent appel à projets est actuellement en cours d'évaluation. Au moment de la rédaction de cette stratégie, il n'est pas encore établi s'il sera reconduit sous sa forme actuelle. Les moyens budgétaires qui y sont consacrés resteront toutefois affectés à des projets en faveur des personnes LGBTQIA+.

En Wallonie, l'enveloppe budgétaire disponible est consacrée à 95% au financement de l'agrément de Prisme et des Maisons Arc-en-Ciel pour un montant total de 947.000 euros par an. Dans le cadre de leurs missions, les Maisons Arc-en-Ciel répondent déjà à différents objectifs poursuivis par la stratégie. A ce montant, il convient d'ajouter notamment la subvention de Genres pluriels (38.000 euros par an, en 2026, pendant 5 ans, via une subvention facultative pluriannuelle via le SPW IAS) et au Refuge Ihsane Jarfi (42.750 euros par an en 2026, pendant 5 ans, via une subvention facultative pluriannuelle).

La mise en œuvre de la stratégie s'appuie donc sur ces financements. Sauf exception, les actions seront menées à budget constant, soit en rationalisant ou en réallouant différemment des moyens existants, soit en s'inscrivant dans une logique de cofinancement dans la réalisation d'objectifs communs.

PARTIE II – Stratégie d’inclusion des personnes LGBTQIA+ commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles

AXE STRATÉGIQUE 1 – Renforcer la sécurité, prévenir et lutter contre les violences à l’encontre des personnes LGBTQIA+

Contexte

À l'échelle européenne, les violences et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre, sur la transition médicale ou sociale, et une caractéristique physique ou génétique demeurent une réalité préoccupante, y compris dans des États disposant d'un cadre juridique. Les données les plus récentes de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)³³ montrent que près d'une personne LGBTQIA+ sur trois déclare avoir été victime de harcèlement au cours des douze derniers mois, et qu'une proportion significative a subi des violences physiques ou sexuelles motivées par la haine. Ces violences restent largement sous-déclarées : la majorité des victimes ne porte pas plainte, en raison de la peur des représailles, d'un manque de confiance dans les institutions ou de précédentes expériences négatives avec les services de police ou de justice. La lutte contre la sous-déclaration constitue dès lors un enjeu central. Les victimes doivent pouvoir être assurées que le signalement des faits contribue à une meilleure compréhension des phénomènes et à une réponse publique plus efficace. Le renforcement de la confiance dans les institutions constitue à cet égard un objectif prioritaire.

33 Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA), The fundamental rights situation of LGBTI people in the EU – Rapport 2025.

La Belgique n'échappe pas à ces constats. Si elle figure parmi les pays européens les plus avancés en matière de reconnaissance des droits des personnes LGBTQIA+, ces dispositions juridiques ne se traduisent pas par une sécurité réelle au quotidien. Les données collectées par Unia, mais aussi par les organisations de terrain telles que Çavaria et Prisme³⁴, mettent en évidence une persistance, voire une recrudescence, de violences verbales, psychologiques et physiques³⁵.

En 2023, le nombre de signalements pour délits de haine fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre a atteint un niveau record, sans que cela reflète nécessairement une amélioration de l'accès aux droits ou du taux de plainte effectif de la part des victimes.

Les formes que prennent ces violences envers les personnes LGBTQIA+ sont multiples. Aux agressions dans l'espace public s'ajoutent le cyberharcèlement, les insultes répétées, les menaces, mais aussi des pratiques plus ciblées, telles que les guet-apens homophobes, biphobes et transphobes, organisés via des applications de rencontre ou les réseaux sociaux.

Ces modes opératoires traduisent une évolution des violences, qui accroissent en exploitant les outils numériques³⁶ et renforcent le sentiment d'insécurité, en particulier chez les personnes transgenres, non-binaires et intersexes³⁷. Les conséquences de ces violences dépassent largement le cadre de l'incident lui-même : elles affectent la santé physique et mentale, la liberté de mouvement, l'accès à l'espace public, la participation à la vie sociale, ainsi que le rapport aux institutions.

34 Çavaria est un organisme de défense des droits et du bien-être des personnes LGBTI+ en Flandre. Prisme est la fédération des associations LGBTQIA+ wallonnes.

35 Centre interfédéral pour l'égalité des chances — Unia, *Unia constate une augmentation des crimes de haine contre les personnes LGBTI+*, communiqué, 16 mai 2024. Unia, *Rapport annuel 2024 : ensemble !*, Rapport d'activités et de données sur les discriminations, Bruxelles, Unia, 24 juin 2025 ; Fédération Prisme, *Agressions LGBTQIA-phobes : une augmentation inquiétante dans le monde, mais aussi en Belgique*, bulletin d'actualité, 22 décembre 2025 ; Çavaria vzw, *Nieuwe cijfers geweldsonderzoek bij LGBTI+ personen teleurstellend*, communiqué de presse, 9 mars 2025.

36 Aurélie Depré, Mona Giacometti, Wim Hardyns, Koen Ponnet, Ellen Van Damme, Catherine Van de Heyning, Michel Walrave, *Les violences numériques dans le contexte du dating et des relations entre partenaires en Belgique*, Enquête sur les types, l'impact et l'adaptation. IEFH, 2026. < <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/les-violences-numeriques-dans-le-contexte-du-dating-et-des-relations-entre-ex> >

37 Selon les données de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), certaines identités au sein de la communauté LGBTQIA+ sont particulièrement ciblées par les violences de cyberharcèlement. Bien que le cyberharcèlement motivé par la haine envers les personnes LGBTIQ soit rapporté de manière générale par un pourcentage non négligeable de répondantes et répondants, les personnes transgenres, non binaires et intersexes se trouvent parmi les groupes les plus exposés à ce type d'agression en ligne.

La FRA indique que, dans l'ensemble des formes de harcèlement motivé par la haine (dont le cyberharcèlement), les trans femmes (77 %), les trans hommes (72 %), les personnes non binaires (66 %) et les personnes intersexes (67 %) déclarent des taux plus élevés de harcèlement en ligne que les autres personnes LGBTIQ+. Celles-ci se distinguent donc comme particulièrement vulnérables face aux attaques numériques motivées par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2024-lgbtqi-equality_en.pdf

La compréhension des violences envers les personnes LGBTQIA+ suppose également de mieux connaître les profils et les motivations des auteurs. Dans cette perspective, la Flandre prévoit, dans le cadre de son plan d'action contre les violences liées au genre, la réalisation d'une étude spécifique consacrée aux auteurs de violences (en ligne et hors ligne) à l'encontre des personnes LGBTQIA+. Cette recherche portera notamment sur les caractéristiques, les opinions, les attitudes, les comportements et les motivations des auteurs, ainsi que sur le rôle du contexte dans le passage à l'acte, avec une attention particulière portée à la haine en ligne et au cyberharcèlement. Cette initiative vise à combler une lacune importante dans les connaissances disponibles et à renforcer l'efficacité des politiques de prévention et de lutte contre les violences LGBTQIA-phobes.³⁸

Ces violences s'inscrivent dans un continuum qui va de la microagression au meurtre basé sur un mobile de haine. Dans certains territoires, notamment ruraux ou socialement fragilisés, ces phénomènes peuvent être exacerbés par l'isolement, le manque de tissu associatif local, l'absence de lieux sûrs identifiés ou la crainte d'un *outing* forcé.

Les personnes intersexes sont, quant à elles, particulièrement exposées. Selon une étude publiée en septembre 2025 par la FRA³⁹, 34 % d'entre elles déclarent avoir subi une agression physique ou sexuelle — soit une hausse de plus de 10 % depuis 2019 — et près des trois quarts ont été victimes de harcèlement motivé par la haine. Le rapport alerte aussi sur la persistance d'interventions médicales non consenties et de pratiques assimilables à des thérapies de conversion, rappelant l'urgence d'une protection juridique et d'une reconnaissance effective des violences envers les personnes intersexes.

La lutte contre les violences suppose une meilleure articulation entre les acteurs : pouvoirs publics, associations spécialisées, services de police, justice, plateformes numériques et opérateurs de prévention. La création par la fédération Prisme d'une plateforme dédiée baptisée MOSAIQ, visant à centraliser l'information, faciliter le signalement, orienter les victimes et renforcer la coordination des réponses, s'inscrit pleinement dans cette logique. Une telle plateforme constitue un outil structurant pour améliorer la lisibilité des dispositifs existants, renforcer la confiance des victimes et soutenir une approche globale, cohérente et durable de la prévention des violences envers les personnes LGBTQIA+.

Dans ce contexte, le renforcement de la sécurité des personnes LGBTQIA+ ne peut se limiter à une réponse répressive. Il implique également des actions coordonnées de prévention, de sensibilisation et de formation, y compris à destination des publics susceptibles d'être à l'origine de violences ou de comportements discriminatoires et notamment dans les milieux où les violences restent fortement sous-déclarées. Ces actions doivent également inclure le renforcement du rôle des témoins, afin de permettre aux personnes confrontées à des situations de violence ou de discrimination d'intervenir de manière appropriée et sécurisée.

38 Gouvernement flamand, *Plan d'action contre les violences liées au genre*, Action 70 « Recherche sur les auteurs de violences (en ligne) contre les personnes LGBTQIA+ », VR 2025 2111 DOC.1039-2 [Vlaams actieplan ter bestrijding van gendergerelateerd geweld 2025-2029](#)

39 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), *Being intersex in the EU*, 17 septembre 2025 (rapport et communiqué) : hausse marquée des violences et du harcèlement envers les personnes intersexes dans l'UE.

Ces actions doivent également s'appuyer sur l'ensemble des niveaux de pouvoir, en particulier les acteurs de proximité, dont le rôle est déterminant dans l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes concernées.

Les pouvoirs locaux constituent l'échelon de proximité par excellence entre les institutions publiques et les citoyens. C'est pourquoi la formation continue et la sensibilisation du personnel de l'administration locale (Commune et CPAS) ainsi que des mandataires politiques aux réalités de la communauté LGBTQIA+ sont essentielles. L'objectif est double : garantir un accueil et des services publics exempts de tout préjugé, et prévenir toute forme de discrimination, qu'elle soit consciente ou systémique. Une méconnaissance des parcours de vie et des obstacles spécifiques rencontrés par les personnes LGBTQIA+ (tels que les questions liées à la transition de genre, à l'homoparentalité ou aux démarches administratives) peut engendrer des non-recours aux droits, une invisibilisation ou un sentiment de rejet institutionnel. Outiller les agents locaux afin de mieux comprendre ces enjeux et sensibiliser les mandataires, qui incarnent les valeurs de leur commune permet de garantir des espaces publics plus sécurisants et inclusifs, où chaque citoyen et citoyenne se sent légitime, reconnu, respecté et pleinement accompagné.

Cette logique de prévention et de formation concerne l'ensemble des milieux de vie. Le secteur sportif illustre particulièrement ces enjeux. Ce dernier constitue un cadre important pour la promotion d'environnements inclusifs et respectueux pour toutes et tous. Si des initiatives ont été développées afin de favoriser l'accueil et la participation des personnes LGBTQIA+ telles que le Challenge Jarfi, des obstacles subsistent encore et peuvent affecter leur sentiment de sécurité ou leur pleine participation aux activités sportives. Plusieurs travaux, tant européens que belges, indiquent que certains contextes sportifs peuvent rester marqués par des normes ou des pratiques qui rendent plus difficile l'expression ouverte de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Ainsi, selon la Fédération Prisme, 52 % des personnes LGBTQIA+ interrogées en FWB déclarent avoir déjà été victimes de comportements discriminatoires dans le domaine, et près d'une sur deux affirme que ces expériences ont durablement modifié leur pratique ou leur perception du sport⁴⁰.

Enfin, la lutte contre les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ concerne aussi les violences entre (ex-)partenaires. Malgré l'absence de données récentes et spécifiques pour la Wallonie, une étude menée en Flandre en 2015 démontre que les violences entre partenaires non hétérosexuels sont supérieures ou égales aux violences au sein des couples hétérosexuels⁴¹. Des chiffres démontrent que 50,6% des hommes bisexuels ont subi des violences conjugales, des coercitions ou des contrôles économiques, ce qui est supérieur aux phénomènes de violences vécus par les hommes hétérosexuels⁴².

40 Fédération Prisme, dossier « Sport et LGBTQIA+ : pour que le terrain soit un espace pour toutes », 2025.

41 Hellemans, S., Loeys, T., Dewaele, A., De Smet, O., & Buysse, A. (2015). Intimate partner violence victimization among non-heterosexuals : Prevalence and associations with mental and sexual well-being. *Journal of family violence*, 30(2), 171-188.

42 RTBF, « Évoquer sa bisexualité : une inégalité flagrante entre hommes et femmes » par Gérald Decoster

Objectif opérationnel 1 : Développer une plateforme numérique centralisée sur les violences envers les personnes LGBTQIA+

Face à la nécessité d'être outillé contre la hausse préoccupante des violences à l'égard des personnes LGBTQIA+, la Fédération Prisme a réalisé une étude⁴³ relative aux besoins des personnes concernées afin d'identifier, auprès de la communauté LGBTQIA+ et des associations communautaires, le type de dispositif qui leur serait utile. L'étude menée en 2023 et 2024 a mis en avant le besoin d'un site internet reprenant à la fois des informations généralistes mais également des ressources et services auxquels s'adresser.

En effet, il n'existe actuellement aucune plateforme centralisée, accessible et fiable permettant aux victimes, à leurs proches, aux professionnels et aux témoins d'identifier les ressources existantes, de s'informer sur leurs droits, d'obtenir des conseils adaptés à chaque situation, ou de comprendre les mécanismes spécifiques des violences homophobes, biphobes et transphobes. Cette absence de repères renforce les obstacles à la demande d'aide et contribue à la méconnaissance des phénomènes, tant par le grand public que par les acteurs de terrain.

La création d'un site internet dédié répond donc à un besoin clairement identifié : offrir un outil structurant qui rassemble l'information, valorise les services disponibles et les associations communautaires, favorise l'orientation vers un accompagnement adéquat et participe à la prévention des violences.

Dans cette perspective, un nouveau dispositif innovant, la plateforme MOSAIQ, portée par Prisme a vu le jour en mars 2026. Destiné prioritairement aux personnes LGBTQIA+ victimes de discriminations ou de violences, ce site web offre une aide concrète (orientation, sécurité, recherche de soutien psychologique, juridique ou médical) et une information claire sur leurs droits. Trois domaines dans lesquels les violences sont particulièrement présentes ont été priorisés pour le lancement (travail, espace public et cyberviolence), avec des contenus validés par des experts et expertes, et un langage accessible. MOSAIQ vise également à mieux outiller les témoins, les associations de première ligne et le grand public dans la lutte contre les LGBTQIAphobies.

• Marqueurs :

1. Création et maintien actif d'une plateforme numérique LGBTQIA+ recensant des ressources en matière de santé, sécurité et accompagnement.
2. Mettre en ligne le site en phase test auprès d'un public restreint concerné.
3. Réaliser des supports média et lancer une campagne de communication autour du site.
4. Ajouter de nouveaux contenus : sphères (médicale, familiale, scolaire), articles thématiques, FAQ et agenda des activités communautaires.
5. Elaborer un guide pratique d'identification et prévention des guet-apens sur la plateforme Mosaïq, à destination des usagers et usagères d'application de rencontres LGBTQIA+.

⁴³ Prisme, *Safe space for LGBTQIA+ asylum seekers : rapport final de projet et boîte à outils*, projet financé par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration (AMIF), Fédération Prisme, Liège, 2023. Prisme, *MOSAIQ – Plateforme d'aide et de soutien pour les personnes LGBTQIA+*, documentation institutionnelle de développement de plateforme web, Fédération Prisme, Liège, consultation en ligne 13 janvier 2026.

6. Assurer le dispositif d'aide et de réorientation.
7. Élargir le réseau d'associations partenaires (Ex Aequo concernant les pratiques de *chemsex*, Epicentre sur la santé mentale, Tels Quels en matière de prévention des violences entre partenaires LGBTQIA+ et faire un lien avec le projet PraTIQ).
8. Intégrer le volet santé dans la plateforme Mosaïq et y reprendre toutes les listes des médecins *queerfriendly* (Ex Aequo + Genres Pluriels + Epicentre, etc.).
9. S'appuyer prioritairement sur les dispositifs existants.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Mise en ligne du site web.
2. Nombre de visites au site web.
3. Nombre de demandes d'aide au total.
4. Nombre de demandes déclinées par nature (santé, discriminations, etc.).
5. Ajout de contenus : sphères (médicale, familiale, scolaire), articles thématiques, FAQ et agenda des activités communautaires.
6. Réalisation de support média de communication : campagne de communication, capsules vidéo.
7. Elargissement des associations partenaires.
8. Nombre de réunions de co-conception de la campagne, d'opérateurs impliqués, de relais institutionnels/associatifs activés.
9. Nombre de créations diffusées (vidéos, visuels, articles), nombre de placements (affichage, posts, partenariats), par canal et par période – à préciser à l'issue de l'élaboration de la campagne (phase de cadrage).
10. Taux de visionnage ou indicateurs en lien avec les interactions (likes, partages, commentaires, etc.).
11. Nombre de pages/ressources publiées, nombre de visites ou d'utilisateurs uniques, taux de clics vers les ressources d'aide/orientation (concernant MOSAIQ).
12. Publication du guide sur la plateforme Mosaïq.
13. Nombre de consultations au guide.

- **Administration :** Direction de l'Égalité des Chances du MFWB
- **Gouvernance :** Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances)

Objectif opérationnel 2 : Sensibiliser aux risques de guet-apens homo-, bi-, et transphobes

Des actions visent également à lutter contre certaines formes plus spécifiques de violences, notamment les guet-apens homo-, bi-, et transphobes. Ces agressions ciblées et préméditées consistent à fixer de faux rendez-vous à des personnes généralement rencontrées via une application de rencontres. Ces rendez-vous n'ont en fait comme seul objectif que d'humilier et d'agresser des personnes LGBTQIA+ contactées.

Une étude récemment menée à la demande de l'IEFH montre que les applications de rencontre sont davantage utilisées par les personnes LGBTQIA+ et que les hommes non hétérosexuels sont parmi les groupes de la population qui signalent le plus de violences numériques dans le cadre de dating et de relations entre partenaires⁴⁴. La littérature analysée lors de l'étude démontre également que les personnes LGBTQIA+ courent davantage le risque de faire face à différentes formes de violences⁴⁵.

Les guet-apens constituent des pratiques particulièrement violentes et illustrent la haine à l'égard des personnes LGBTQIA+. Leur impact sur le public est non-négligeable et implique des séquelles tant psychologiques que physiques. Ces agressions accentuent encore davantage la peur et l'insécurité dans lesquelles vivent de trop nombreuses personnes LGBTQIA+.

La lutte contre les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ passe également par la sensibilisation et l'encapacitation de celles-ci dans un objectif de réduction des risques. Dès lors, au-delà des dispositifs de prévention et de soutien aux victimes proposés dans le cadre de l'objectif opérationnel 1, une campagne de sensibilisation à destination du public susceptible d'être victime de guet-apens homo-, bi-, et transphobes sera diffusée.

- **Marqueurs :**

1. Identifier précisément les acteurs impliqués dans la réalisation de la campagne, ses objectifs et les canaux de diffusion.
2. Mener des actions ciblées d'information et de prévention.
3. Coconcevoir les messages de campagne.
4. Diffuser la campagne.
5. Évaluer la campagne.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Nombre d'opérateurs impliqués dans la conception de la campagne et de relais institutionnels/associatifs activés.
2. Nombre de créations diffusées ou de dispositifs de communication, par canal et par période – à préciser à l'issue de la réalisation du premier marqueur.
3. Taux de visionnage ou indicateurs en lien avec les interactions (likes, partages, commentaires, etc.)

44 Aurélie Depré, Mona Giacometti, Wim Hardyns, Koen Ponnet, Ellen Van Damme, Catherine Van de Heyning, Michel Walrave, Les violences numériques dans le contexte du dating et des relations entre partenaires en Belgique, Enquête sur les types, l'impact et l'adaptation. IEFH, 2026. < <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/documentation/les-violences-numeriques-dans-le-contexte-du-dating-et-des-relations-entre-ex> >

45 *Ibid.*

4. Création effective d'un guide pratique d'identification et prévention des guet-apens.

- **Administrations** : Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances du SPW Intérieur et Action sociale ; Direction de l'Égalité des Chances du MFWB
- **Gouvernance** : Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances)

Références dans les DPR / DPC :

DPR, p. 60 - DPC, p. 49 : Dans notre société, il n'y a pas de place pour le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le rejet des musulmans, l'agressivité contre les Occidentaux, les discriminations fondées sur la couleur de peau, l'infériorisation des femmes, les discriminations de genre, **la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+**, les crimes d'honneur, les mutilations génitales, les mariages forcés ou arrangés, etc.

DPR, p.61 – DPC, p.50 : Vivre conformément à son identité est l'une des libertés les plus évidentes. C'est pourtant l'une des plus récentes et des plus fragiles. Il importe de prendre conscience qu'il existe une pluralité d'orientations et d'identités et de combattre l'homophobie et la transphobie. Cela passe par une intensification des campagnes de sensibilisation et d'information relatives à l'orientation et l'identité sexuelles auprès des citoyens mais aussi par le développement du Plan d'action interfédéral **contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+**, qui comprend notamment la liberté et la neutralité vis-à-vis de l'identité et de l'orientation sexuelle, la prise en compte de toutes les violences et la sensibilisation des professionnels de terrain à cette question.

Objectif opérationnel 3 : Renforcer la formation continue du personnel dans le secteur des sports aux réalités LGBTQIA+ et lutter contre les violences envers les personnes LGBTQIA+ parmi les jeunes pratiquant des sports

Les lieux d'entraînement, les vestiaires, et les compétitions officielles sont fréquemment cités comme des espaces où les violences ou discriminations surviennent, tant verbalement que symboliquement⁴⁶. Le Décret Éthique du 14 octobre 2021 institue pour la Communauté française un Observatoire de l'éthique sportive, un réseau éthique, et une Charte éthique « Vivons Sport ». Ce texte inclut comme *critères protégés* l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre⁴⁷.

⁴⁶ Fédération Prisme, dossier « Sport et LGBTQIA+ : pour que le terrain soit un espace pour toutes », 2025.

⁴⁷ Décret visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique, 14 octobre 2021, Communauté française.

Ce décret oblige aussi les fédérations ou associations à désigner des référentes et référents chargés de la promotion et de la sensibilisation du Code, ainsi que de relayer les problématiques éthiques dans les clubs et fédérations⁴⁸. La sensibilisation des fédérations, des centres sportifs locaux, des clubs et des fonctionnaires de l'AGS aux réalités LGBTQIA+ apparaît dès lors comme un levier essentiel pour prévenir les discriminations, favoriser l'inclusion et garantir un accès égal au sport pour toutes et tous.

Par ailleurs, la question des réponses apportées aux comportements discriminatoires ou violents dans le sport doit être explicitement intégrée. Il convient de soutenir les fédérations sportives dans la définition et l'application de mécanismes de sanction proportionnés en cas de comportements LGBTQIA+-phobes, en cohérence avec le Décret Éthique. Cela inclut tant les sanctions disciplinaires internes que les dispositifs d'accompagnement et de réparation, afin de garantir un environnement sportif sûr et respectueux.

Face à ces constats, il est proposé d'intensifier la sensibilisation et la formation dans les milieux sportifs. Il est essentiel de renforcer les compétences des professionnels et professionnelles des sports en matière de diversité, d'inclusion et de lutte contre les LGBTQIA+phobies. Cela passe par la formation initiale et continue, mais aussi par la mise à disposition d'outils pédagogiques, de plateformes de ressources, et d'une sensibilisation renforcée sur le terrain.

Une attention particulière sera également portée à la question de l'équilibre entre équité sportive et inclusion dans les pratiques compétitives. Il s'agira d'accompagner les acteurs du sport dans la mise en place d'environnements sportifs permettant à chacune et chacun de participer dans des conditions justes et respectueuses. Cette approche vise à prévenir les tensions et à garantir un climat sportif apaisé et inclusif.

En s'appuyant sur des initiatives existantes et sur les associations spécialisées comme la Fondation Ihsane Jarfi, il est prévu de généraliser les bonnes pratiques, de structurer l'offre et d'augmenter la couverture des structures sportives reconnues (clubs, centres sportifs locaux, fédérations).

- **Marqueurs :**

1. Organisation de 2 séances de formation sur les droits LGBTQIA+ et les défis rencontrés par les personnes concernées dans la pratique sportive en FWB, la première à mi-législature et la seconde à la fin de celle-ci, à destination de l'ensemble des fonctionnaires de l'Administration générale du Sport (AGS).
2. Organisation d'une séance de formation annuelle de 2026 à 2029, à destination du réseau de référentes et référents éthiques.
3. Formation des responsables des fédérations sportives, des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés et sensibilisation des clubs sportifs.
4. Etablissement d'une collaboration pérenne entre la Direction de l'Égalité des chances (MFWB) et l'AGS afin de transmettre aux référentes et référents éthiques des bonnes pratiques et outils pédagogiques produits par les associations LGBTQIA+, financés en égalité des chances.
5. Renforcement de la collaboration avec Unia, notamment par la création d'un volet ou onglet spécifique au sport au sein de sa plateforme de signalement existante, combinée à un accord de coopération permettant au secteur sportif de disposer de données agrégées et anonymisées à des fins de monitoring, de prévention et d'actions ciblées.

⁴⁸ Décret Éthique, art. 1417, désignation des référents « Vivons Sport » et du réseau éthique pour les clubs, fédérations et associations sportives.

6. Soutien à l'élaboration, par les fédérations sportives, de cadres disciplinaires clairs intégrant explicitement les comportements discriminants dont les comportements LGBTQIA+-phobes, incluant des procédures de signalement, de traitement et de sanction.
7. Analyse de faisabilité relative à la création d'une cellule éthique au sein de l'Administration générale du Sport, chargée d'appuyer les fédérations, en particulier celles reposant sur des bénévoles, dans la mise en œuvre des politiques éthiques (dont la lutte contre les discriminations, les violences et autres comportements à risque), et de servir de point de contact et d'expertise centralisé.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Nombre d'heures de formation aux enjeux LGBTQIA+ (taux d'engagement global de la mesure).
2. Nombre d'agents de l'Administration générale du Sport formés aux deux séances de formation internes (2027 et 2029).
3. Nombre de référentes et référents éthiques formés annuellement de 2026 à 2029.
4. Nombre de responsables des fédérations sportives, des centres sportifs locaux, des centres sportifs locaux intégrés et des clubs sportifs formés sur l'inclusion des personnes LGBTQIA+.
5. Nombre d'outils pédagogiques relayés de l'AGS à destination de son réseau de référents et référentes éthiques.
6. Nombre de centres sportifs locaux reconnus en FWB et des 18 Centres ADEPS gérés par l'AGS ayant déployé les outils distribués ou promu des activités prônées par les outils.
7. Monitoring du nombre de signalements LGBTQIA-phobes liés au sport grâce à l'amélioration de la plateforme de signalement d'Unia, par la création d'un volet ou onglet spécifique au sport.
8. Nombre de signalements traités et analysés en lien avec le secteur sportif, permettant d'orienter les politiques publiques et les actions de prévention sur base de données objectivées.

- **Administration :** Administration générale du Sport

- **Gouvernance :** Ministre Jacqueline Galant (Sports) ; Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances)

Références dans les DPR / DPC :

DPR, p. 61 – DPC, p.49 : Afin de lutter contre les violences et les discriminations dans le sport (sexisme, racisme, antisémitisme ou LGBTQIA+-phobies), tant dans les vestiaires que sur les terrains, les Gouvernements poursuivront l'action entamée via le décret « Éthique » de 2021, notamment à travers les référents et délégués instaurés dans les clubs et fédérations pour répondre à ces objectifs.

Objectif opérationnel 4 : Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ en sensibilisant et en formant le personnel et les mandataires des pouvoirs locaux aux réalités LGBTQIA+

Les pouvoirs locaux constituent l'échelon de proximité par excellence entre les institutions publiques et les citoyens. Les guichets d'état civil, les services d'action sociale ou encore l'accueil général sont autant de points de contact déterminants pour la population.

C'est pourquoi la formation continue et la sensibilisation du personnel de l'administration locale ainsi que des mandataires politiques aux réalités de la communauté LGBTQIA+ sont essentielles. L'objectif est double : garantir un accueil et des services publics exempts de tout préjugé, et prévenir toute forme de discrimination, qu'elle soit individuelle ou systémique. Une méconnaissance des parcours de vie et des obstacles spécifiques rencontrés par les personnes LGBTQIA+ (tels que les questions liées à la transition de genre, à l'homoparentalité ou aux démarches administratives) peut engendrer des non-recours aux droits, une invisibilisation ou un sentiment de rejet institutionnel. Outiller les agents locaux afin de mieux comprendre ces enjeux et sensibiliser les mandataires, qui incarnent les valeurs de leur commune, permet de garantir des espaces publics plus sécurisants et inclusifs, où chaque citoyenne et chaque citoyen se sent légitime, reconnu, respecté et pleinement accompagné.

Cela passe par la formation des agents, par la sensibilisation des élus locaux, mais aussi par la mise à disposition de guides de bonnes pratiques d'une administration inclusive. Ce guide de bonnes pratiques reprendra une compilation de mesures à mettre en œuvre pour faciliter l'inclusion des personnes LGBTQIA+, dont des formulaires, procédures et règlements plus inclusifs destinés à prévenir les violences institutionnelles et administratives involontaires. Le rôle des personnes de références désignées par les pouvoirs locaux dans le cadre de la Charte wallonne de l'égalité des chances sera ici prépondérant afin de faire percoler ces bonnes pratiques au sein de leur administration.

En s'appuyant sur l'expertise des associations spécialisées, un module dédié à l'inclusion des personnes LGBTQIA+ sera inclus dans l'offre de formation des agents locaux. Par ailleurs, il est prévu de diffuser les bonnes pratiques et d'accompagner les structures locales dans cette transition inclusive via un soutien à la révision de leurs formulaires.

Le module de formation des agents locaux, la sensibilisation des élus et le guide de bonnes pratiques seront réalisés par l'administration sans impact sur la fonction publique ou par des partenaires actifs dans la formation des pouvoirs locaux (UVCW).

- **Marqueurs :**

1. Organisation de séances de sensibilisation à destination spécifique des mandataires locaux.
2. Élaboration et diffusion d'un guide pratique de l'administration inclusive à destination de l'ensemble des pouvoirs locaux.
3. Intégration d'un module de formation dédié aux réalités et droits LGBTQIA+ dans le catalogue de formation des agents des pouvoirs locaux.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Nombre de pouvoirs locaux ayant inscrit des agents aux formations sur les enjeux LGBTQIA+ (taux de pénétration au niveau local).
2. Nombre de mandataires locaux ayant participé aux séances de sensibilisation.
3. Nombre d'agents locaux ayant participé aux formations sur les enjeux LGBTQIA+.
4. Nombre de téléchargements du guide pratique de l'administration inclusive.
5. Nombre de Communes et CPAS ayant formellement adopté des mesures de révision de leurs formulaires et documents administratifs pour les rendre inclusifs.

- **Administration :** SPW Intérieur et Action sociale

- **Gouvernance :** Ministre François Desquesnes (Pouvoirs locaux)

Références dans les DPR / DPC :

*DPR, p. 60 - DPC, p. 49 : Dans notre société, il n'y a pas de place pour le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le rejet des musulmans, l'agressivité contre les Occidentaux, les discriminations fondées sur la couleur de peau, l'infériorisation des femmes, les discriminations de genre, **la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+**, les crimes d'honneur, les mutilations génitales, les mariages forcés ou arrangés, etc.*

*DPR, p.61 – DPC, p.50 : Vivre conformément à son identité est l'une des libertés les plus évidentes. C'est pourtant l'une des plus récentes et des plus fragiles. Il importe de prendre conscience qu'il existe une pluralité d'orientations et d'identités et de combattre l'homophobie et la transphobie. Cela passe par une intensification des campagnes de sensibilisation et d'information relatives à l'orientation et l'identité sexuelles auprès des citoyens mais aussi par le développement du Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+, qui comprend notamment la liberté et la neutralité vis-à-vis de l'identité et de l'orientation sexuelle, la prise en compte de toutes les violences et la **sensibilisation des professionnels de terrain à cette question.***

Objectif opérationnel 5 : Lutter contre les violences entre (ex-)partenaires LGBTQIA+

Un autre point d'attention de la stratégie est le renforcement de la lutte contre les violences entre (ex-)partenaires LGBTQIA+. Cette question demeure sous-documentée et est encore trop peu traitée dans les politiques publiques. Aux mécanismes d'emprise et de contrôle coercitif présents dans toutes les formes de violences entre (ex-)partenaires, s'ajoutent des phénomènes spécifiques comme le contrôle de l'identité de genre ou encore le risque d'*outing* forcé.

La recherche exploratoire sur « Les vécus et les ressources des personnes LGBTQIA+ confrontées aux violences entre partenaires » menée par Lena Terrando pour Tels Quels, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a mis en évidence ces phénomènes

de violences et a analysé les ressources mobilisées par les personnes concernée, ainsi que les soutiens disponibles⁴⁹.

Les politiques de prévention et de lutte contre les violences entre (ex)partenaires restent encore insuffisamment adaptées à la diversité des couples. C'est pourquoi des actions sont proposées afin de renforcer les liens entre le secteur de la lutte contre les violences en (ex-)partenaires et le secteur des services d'accompagnement des personnes LGBTQIA+ à travers une plateforme d'échange commune. Cet espace vise à inviter les deux secteurs à échanger sur leur expertise, leurs expériences mais aussi leurs questions et difficultés. Cette démarche vise à réfléchir à comment mieux prendre en compte la diversité des situations dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences entre (ex-)partenaires.

Enfin, les actions qui seront mises en place dans le cadre du futur Plan intrafrancophone de lutte contre les violences à l'égard des femmes 2025-2029 concourent à la réalisation de cet objectif opérationnel. En effet, certaines actions font référence aux victimes de violences entre partenaires dans toute leur diversité, en veillant à inclure également les personnes LGBTQIA+.

Ces actions sont à mettre en place dans le cadre des subventions accordées aux opérateurs via leur agrément⁵⁰ ou d'autres financements facultatifs.

- **Marqueurs :**

1. Préciser le projet de plateforme (identification des acteurs clés des deux secteurs concernés, définition d'un fonctionnement, adoption d'un règlement d'ordre intérieur, etc.).
2. Organiser une première réunion de la plateforme et élaborer une méthode de réflexion en 2026.
3. Organiser une journée de réseautage entre les deux secteurs en 2027.
4. Identifier des recommandations afin d'intégrer davantage le public LGBTQIA+ dans les politiques de lutte contre les violences entre (ex-)partenaires et de faciliter les orientations des victimes vers des services de première ligne adaptés.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Mise en place de la plateforme.
2. Nombre de réunions de la plateforme.
3. Nombre d'opérateurs impliqués dans la plateforme (préciser les secteurs représentés).
4. Nombre de partenariats formalisés.
5. Nombre de participantes et participants à la journée de réseautage (préciser les secteurs représentés et les résultats de l'évaluation).

⁴⁹ Lena Terrando, *Recherche exploratoire, Les vécus et les ressources des personnes LGBTQIA+ confrontées aux violences entre partenaires*, 2024.

⁵⁰ Par « services agréés », il faut entendre les services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre, agréés par la Wallonie conformément à l'article 636 du Code wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS), les Maisons Arc-en-Ciel, agréées par la Wallonie comme structures de première ligne assurant des missions d'accueil, d'accompagnement, de sensibilisation et d'orientation des personnes LGBTQIA+, ainsi que la Fédération Prisme, également agréée par la Wallonie, chargée des missions transversales prévues à l'article 694/8 du CWASS, notamment la concertation entre les Maisons Arc-en-Ciel, la représentation du secteur, la formation du personnel et des professionnels, et la coordination.

6. Taux de satisfaction des participantes et participants à la suite de l'évaluation de la journée de réseautage.

- **Administration** : Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances du SPW Intérieur et Action sociale
- **Gouvernance** : Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances)

Références dans les DPR / DPC :

DPR, p. 60 - DPC, p. 49 : Dans notre société, il n'y a pas de place pour le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le rejet des musulmans, l'agressivité contre les Occidentaux, les discriminations fondées sur la couleur de peau, l'infériorisation des femmes, les discriminations de genre, **la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+**, les crimes d'honneur, les mutilations génitales, les mariages forcés ou arrangés, etc.

DPR, p.61 – DPC, p.50 : Vivre conformément à son identité est l'une des libertés les plus évidentes. C'est pourtant l'une des plus récentes et des plus fragiles. Il importe de prendre conscience qu'il existe une pluralité d'orientations et d'identités et de combattre l'homophobie et la transphobie. Cela passe par une intensification des campagnes de sensibilisation et d'information relatives à l'orientation et l'identité sexuelles auprès des citoyens mais aussi par le développement du Plan d'action interfédéral **contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+**, qui comprend notamment la liberté et la neutralité vis-à-vis de l'identité et de l'orientation sexuelle, la prise en compte de toutes les violences et la sensibilisation des professionnels de terrain à cette question.

AXE STRATÉGIQUE 2 : Prévenir les ruptures familiales et pérenniser les structures d'hébergement pour les jeunes LGBTQIA+

Contexte

1. Des ruptures qui mettent en danger

De nombreux jeunes LGBTQIA+ sont confrontés à des situations de rejet ou de conflit familial⁵¹, notamment lors d'un *coming out* ou d'un *outing*⁵². Ces ruptures, parfois brutales, peuvent entraîner de graves conséquences : décrochage scolaire⁵³, isolement, errance, exposition aux violences, troubles psychologiques, voire sans-abrisme⁵⁴.

Les structures d'accompagnement généralistes ne sont pas toujours adaptées à ces situations, et l'offre de lieux d'accueil spécifiquement pensés pour les jeunes LGBTQIA+ reste limitée.

2. Deux leviers complémentaires : prévenir et protéger

Dans le cadre de la stratégie, deux réponses complémentaires sont envisagées :

- **agir en amont**, pour prévenir les conflits, maintenir les liens familiaux lorsque cela est possible, et éviter les ruptures ;
- **agir en aval**, lorsque la rupture est avérée, en offrant un accueil sécurisé, bienveillant et spécialisé aux jeunes concernés.

Intervenir de manière précoce, dès les premiers signes de tension, permet souvent d'éviter que des conflits familiaux ne dégénèrent. Mais il est tout aussi essentiel de pouvoir protéger les jeunes en situation de crise, en leur garantissant des solutions d'hébergement adaptées.

Afin de mettre en place des actions, il est aussi nécessaire de récolter des données concernant les personnes LGBTQIA+ en situation de sans-abrisme. À cette fin, en complément des actions ci-dessous, la stratégie de lutte contre le sans-abrisme adoptée par le Gouvernement wallon prévoit de poursuivre les dénombrements des personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi, en incluant dans les questionnaires des questions spécifiques relatives aux personnes LGBTQIA+.

51 FRA – European Union Agency for Fundamental Rights. *LGBTIQ Equality in the EU: The state of play (Survey 2023)*. Luxembourg : Publications Office of the European Union, 2023.

52 L'*outing* consiste à révéler l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne à son insu. Qu'il soit intentionnel ou pas, l'*outing* est un acte violent, car cela consiste à retirer de la personne concernée la maîtrise de son image publique, la rendant vulnérable à des actes de harcèlement moral, voire à des agressions physiques. Largement documenté, il peut avoir lieu dans toutes les sphères et milieux de vie : famille, école, université, travail, maison de repos, etc.

53 UNESCO. *Out in the Open: Education sector responses to violence based on sexual orientation and gender identity/expression – Global Status Report 2022*. Paris : UNESCO, 2022.

54 Observatoire du Sans-abrisme et de l'Exclusion en Région de Bruxelles-Capitale (Bruss'help). *Rapport annuel 2023 : Focus sur les jeunes LGBTQIA+ en situation de sans-abrisme*. Bruxelles : Bruss'help, 2023.

Objectif opérationnel 6 : Pérenniser la subvention du Refuge Ihsane Jarfi et améliorer l'évaluation des besoins en hébergement d'urgence

Le Refuge Ihsane Jarfi à Liège bénéficie de subventions de la Wallonie depuis 2019 afin de financer l'hébergement d'urgence et de transition de jeunes LGBTQIA+ de 18 ans à 25 ans à la suite d'une rupture avec le milieu familial et/ou social en raison de l'homophobie et/ou de la transphobie dans leur milieu de vie. Ce dispositif spécialisé dans l'accueil des jeunes LGBTQIA+ offre un accompagnement global, dans un cadre respectueux, sécurisant et bienveillant. Il est actif sur le territoire régional, aux côtés du Refuge de Charleroi qui ne bénéficie pas d'un subside en tant que refuge mais collabore étroitement avec Relogeas, agréé en tant qu'association de promotion du logement (APL) par la Wallonie. Un dispositif similaire existe également à Bruxelles, Refuge LGBTQIA+.

Afin de garantir la stabilité des équipes et la continuité des services du Refuge Ihsane Jarfi, il est proposé d'adopter une convention pluriannuelle de 5 ans avec la Wallonie. À partir de 2026, cette convention couvrirait donc les missions du Refuge liées à l'hébergement des jeunes LGBTQIA+.

Il est également prévu d'améliorer l'évaluation des besoins réels des jeunes LGBTQIA+, en matière d'hébergement d'urgence. Un système de relevé des statistiques doit être mis en place au sein du Refuge Ihsane Jarfi.

- **Marqueurs :**

1. Adopter la convention pluriannuelle.
2. Mettre en place le système de relevé statistique et de suivi courant 2026.
3. Poursuivre les collaborations au sein du réseau.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Nombre de places disponibles.
2. Taux d'occupation mensuel/annuel du Refuge.
3. Nombre d'entrées (jeunes accueillis), durée médiane de séjour, nombre de sorties (avec indicateurs spécifiques suivant des catégories).
4. Nombre de jeunes refusés (avec indication des motifs : hors critères d'accès, places insuffisantes, etc.).
5. Nombre de partenariats actifs, nombre d'orientations reçues/émises via ces partenaires.

- **Administration :** Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances du SPW Intérieur et Action sociale

- **Gouvernance :** Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances)

Références dans les DPR / DPC :

DPR, p. 66 : La prise en compte de la santé mentale des personnes et le respect des personnes LGBTQIA+ se retrouvant dans la rue ou en hébergements d'urgence feront l'objet d'une attention particulière.

Objectif opérationnel 7 : Prévenir les ruptures familiales en agissant auprès des familles et des services de première ligne

La stratégie accorde une attention particulière à l'accompagnement psychosocial des jeunes LGBTQIA+ au moment du *coming out*, surtout lorsqu'il s'accompagne de rejet, de mise en danger ou de perte de lien familial.

À cet égard, il s'agit de s'appuyer sur la capacité des dispositifs existants de première ligne (Aide à la jeunesse, centres de plannings familiaux, centres psycho-médico-sociaux, services de promotion de la santé à l'école) à accompagner ces situations spécifiques, en tenant compte des réalités liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Certains opérateurs agissent en complément comme la Fondation Ihsane Jarfi qui assure un rôle de médiation au sein des familles.

Dans le cadre de la stratégie, il est prévu de soutenir, dans les limites des crédits disponibles, le développement d'activités collectives dans les structures d'hébergement spécialisées, visant à :

- renforcer l'estime de soi,
- favoriser l'expression personnelle,
- recréer des liens sociaux positifs.

La stratégie soutient, à titre de projet pilote, le Centre d'interventions systémiques et de médiation, qui porte un projet de médiation systémique pour prévenir et résoudre les conflits vécus par les jeunes LGBTQIA+ en milieu scolaire et familial, via des accompagnements, formations et outils concrets favorisant l'inclusion, le dialogue et la restauration des liens. L'objectif est de renforcer la capacité d'écoute, de dialogue et de soutien autour du *coming out*, souvent vécu comme un moment de tension ou de basculement.

- **Marqueur** : Financement d'un projet pilote de médiation familiale centré sur les enjeux LGBTQIA+.
- **Indicateur de réalisation** : Nombre de familles accompagnées via le projet pilote de médiation familiale LGBTQIA+.
- **Administrations** : Direction de l'Égalité des chances ; Administration générale de l'Enseignement ; Administration générale de l'Aide à la jeunesse
- **Gouvernance** : Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances) ; Ministre Valérie Glatigny (Education) ; Ministre Valérie Lescrenier (Enfance, Jeunesse, Aide à la jeunesse)

Références dans les DPR / DPC :

DPR, p. 60 - DPC, p. 49 : Dans notre société, il n'y a pas de place pour le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le rejet des musulmans, l'agressivité contre les Occidentaux, les discriminations fondées sur la couleur de peau, l'infériorisation des femmes, les discriminations de genre, **la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+**, les crimes d'honneur, les mutilations génitales, les mariages forcés ou arrangés, etc.

DPR, p.61 - DPC, p.50 : Vivre conformément à son identité est l'une des libertés les plus évidentes. C'est pourtant l'une des plus récentes et des plus fragiles. Il importe de prendre conscience qu'il existe une pluralité d'orientations et d'identités et de combattre l'homophobie et la transphobie. Cela passe par une intensification des campagnes de sensibilisation et d'information relatives à l'orientation et l'identité sexuelles auprès des citoyens mais aussi par le développement du Plan d'action interfédéral **contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+**, qui comprend notamment la liberté et la neutralité vis-à-vis de l'identité et de l'orientation sexuelle, la prise en compte de toutes les violences et la sensibilisation des professionnels de terrain à cette question.

DPR, p. 61 - DPC, p.51 : Le Gouvernement s'engage à maintenir le soutien aux acteurs associatifs apportant accompagnement et soutien aux personnes LGBTQIA+ et notamment **les jeunes exclus de leur famille après un coming-out ou un outing.**

AXE STRATÉGIQUE 3 – Renforcer la sensibilisation et la formation dans l'enseignement, le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse pour lutter contre les discriminations et prévenir les violences LGBTQIA+

Contexte

L'école et les structures encadrant les jeunes dans le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse occupent un rôle central dans le développement des jeunes LGBTQIA+. Ce sont des lieux essentiels de socialisation et de construction identitaire, peuvent toutefois être marqués par des violences symboliques, psychologiques et physiques. Les recherches et les retours de terrain montrent que les jeunes LGBTQIA+ sont particulièrement exposés au harcèlement scolaire, à la stigmatisation, au silence institutionnel ainsi qu'à des comportements discriminatoires, y compris de la part de membres du personnel éducatif.

Selon une enquête menée à l'échelle européenne, plus d'un élève LGBTQIA+ sur deux déclare avoir été victime de harcèlement à l'école, et près d'un sur cinq rapporte avoir subi un cyberharcèlement régulier⁵⁵. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) souligne que les jeunes LGBTQIA+ figurent parmi les groupes les plus exposés aux discriminations, en particulier dans le cadre scolaire⁵⁶.

Ces violences ont des répercussions directes sur leur santé mentale, leur estime de soi, leur parcours éducatif ainsi que sur leurs perspectives d'insertion sociale.

⁵⁵ UNESCO rapporte que 54 % des élèves LGBTQI ont déjà été victimes de harcèlement dans le cadre scolaire à cause de leur orientation sexuelle ou identité de genre. unesco.org

⁵⁶ Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA), *The fundamental rights situation of LGBTI people in the EU – Rapport 2025*.

Les violences vécues par les jeunes LGBTQIA+ prennent aussi la forme de micro-agressions, de remarques banalisées, de rumeurs, d'exclusion sociale ou de non-respect de la vie privée, qui passent souvent inaperçues aux yeux des adultes mais peuvent s'inscrire dans la durée et produire des effets délétères sur le bien-être et la scolarité des jeunes.

Ces formes de violences ordinaires, parce qu'elles sont fréquentes et parfois minimisées, contribuent à installer un climat d'insécurité et de mise à l'écart.⁵⁷

Le rapport 2024 de la FRA⁵⁸ met en évidence l'ampleur persistante du harcèlement scolaire. A l'échelle de l'Union européenne, 67 % des personnes LGBTQIA+ interrogées déclarent avoir subi, au cours de leur scolarité, des moqueries, des insultes ou des menaces ou autres formes de harcèlement en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle, contre 46 % en 2019, ce qui témoigne d'une hausse significative. Les taux sont encore plus élevés pour certains groupes : 79 % des personnes gays, 76 % des personnes intersexes et des hommes trans*, ainsi que 73 % des personnes non binaires et de genre divers rapportent de telles expériences. Le silence reste la règle : plus de la moitié des victimes ne signalent pas les faits, principalement par manque de confiance dans les mécanismes de prise en charge.

Dans ce contexte, la sensibilisation aux enjeux liés à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et la lutte contre les discriminations, constitue un levier essentiel pour instaurer un environnement scolaire et académique respectueux de la diversité des jeunes. Cet enjeu de sensibilisation concerne aussi l'ensemble du secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs dispositifs contribuent déjà à la promotion d'un climat scolaire inclusif. L'Observatoire du climat scolaire développe notamment un programme cadre et une boîte à outils visant à soutenir les établissements dans la mise en place d'un environnement bienveillant et respectueux pour toutes et tous. Par ailleurs, des procédures de signalement existent afin de permettre le traitement des situations de harcèlement et de discriminations, y compris celles liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

La jeunesse représente une période charnière dans la construction identitaire. Des contenus pédagogiques inclusifs, portés par des professionnelles et professionnels formés, contribuent à créer un cadre sécurisant, à prévenir les violences et à favoriser l'épanouissement des jeunes LGBTQIA+.

Les référentiels du tronc commun offrent également des points d'appui pour aborder ces enjeux. Les cours de citoyenneté, à travers notamment les compétences liées à la connaissance de soi, à l'ouverture à l'autre et à la construction d'une citoyenneté fondée sur l'égalité en dignité et en droits, permettent d'intégrer ces thématiques. D'autres disciplines, telles que l'éducation physique et à la santé, ainsi que les compétences transversales, contribuent également à promouvoir le respect, l'inclusion et la vigilance face aux stéréotypes.

La mise en place d'un cadre institutionnel clair au sein des établissements constitue également un facteur déterminant. L'adoption de règles internes explicites en matière de respect de la vie privée ou de lutte contre les propos discriminatoires contribue à prévenir les situations de stigmatisation et à offrir aux jeunes un environnement plus sécurisant.⁵⁹

57 Brochure *Vers une école plus inclusive*, Infor Jeunes Ath, 2025, qui met en évidence la diversité des violences scolaires liées au genre et à l'orientation sexuelle, notamment les micro-agressions, les rumeurs, l'exclusion sociale et les atteintes à la vie privée.

58 EU FRA, *LGBTIQ equality at a crossroads: progress and challenges* (2024).

59 Brochure *Vers une école plus inclusive*, Infor Jeunes Ath, 2025.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, différentes initiatives ont vu le jour, notamment à travers le développement d'outils pédagogiques. Toutefois, ces dispositifs ne sont ni systématisés ni obligatoires, et demeurent souvent dépendants de l'engagement associatif. Au niveau européen, la FRA et le Parlement européen encouragent l'intégration formelle des questions LGBTQIA+ dans les programmes scolaires, accompagnée d'une formation continue du personnel éducatif⁶⁰.

Enfin, s'agissant plus spécifiquement du secteur de l'aide à la jeunesse, il apparaît essentiel de renforcer la sensibilisation et la formation du personnel de première ligne des services agréés par l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse, des institutions publiques de protections de la jeunesse (IPPJ) et des Centres Communautaires pour Mineurs Dessaisis (CCMD) en matière d'égalité, de déconstruction des stéréotypes de genre et de lutte contre les discriminations LGBTQIA+.

Objectif opérationnel 8 : Renforcer la sensibilisation et les formations aux réalités LGBTQIA+ dans l'enseignement

Au regard de ces constats, il apparaît nécessaire d'intensifier les actions de sensibilisation et de formation au sein de la communauté scolaire. Il s'agit en priorité de renforcer les compétences du personnel enseignant, des équipes éducatives, des directions d'école, des centres psycho-médicosociaux (CPMS) en matière de diversité, d'inclusion et de lutte contre les LGBTQIA-phobies. Cet objectif suppose à la fois d'agir sur la formation initiale et continue, mais également de garantir la mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés, de plateformes de ressources accessibles, et d'un accompagnement renforcé sur le terrain. Parallèlement, la sensibilisation des élèves à ces enjeux est essentielle afin de favoriser l'émergence d'une culture scolaire plus inclusive et respectueuse. Ces thématiques peuvent notamment être abordées dans le cadre des animations EVRAS, conformément à l'accord de coopération en vigueur. Il s'agit de généraliser les bonnes pratiques, de structurer et pérenniser l'offre existante, et d'intégrer pleinement ces enjeux dans les dispositifs de formation continue.

- **Marqueurs :**

Enseignement obligatoire :

1. Charger le CoFoPro (Conseil de la Formation Professionnelle Continue) d'examiner la possibilité d'amender les orientations et thématiques existantes afin d'y intégrer explicitement les enjeux liés aux questions LGBTQIA+, notamment dans l'orientation « Contribuer à réduire les inégalités scolaires et les discriminations ». Cette intégration concernerait les programmes généraux de formation destinés aux enseignants et enseignantes et aux équipes des CPMS, au sein des organismes de formation inter-réseaux (Institut de Formation Professionnelle Continue - IFPC) et réseaux (FELSI, CECP, CPEONS, SEGEC et WBE) et pourrait se traduire, lors de la prochaine révision des orientations (Chantier 11 du Pacte pour un Enseignement d'excellence), par l'identification de modules ou thématiques spécifiques dédiés à ces enjeux. Par ailleurs, des initiatives de formation existent déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment celles proposées par certaines Maisons Arc-en-ciel et associations spécialisées, via l'IFPC, ainsi que dans le cadre des animations EVRAS auxquelles les CPMS doivent se conformer pour maintenir leur labellisation. Ces dispositifs constituent des points d'appui importants.

⁶⁰ FRA – *A long way to go for LGBTI equality*, 2020, p. 51–54. Voir aussi : Parlement européen, *EPRS Briefing 2025 – Equality and inclusion of LGBTIQ persons in the EU*, PE 772.856, p. 9–11.

2. Renforcer la sensibilisation, outiller et former les équipes pluridisciplinaires des CPMS afin de garantir un accompagnement adapté et une prise en charge adéquate des élèves LGBTQIA+.
3. Soutenir la diffusion d'outils pédagogiques via e-classe notamment en poursuivant la collaboration entre la Direction de l'Égalité des Chances (DEC) du MFWB et le Service général du Numérique éducatif (SGNE) de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) en vue d'actualiser la publication de ressources relatives aux thématiques LGBTQIA+ publiées sur la plateforme e-classe.
4. Réaliser, en 2027, l'évaluation de la mise en œuvre de l'accord de coopération EVRAS, notamment afin d'analyser le déploiement des animations par les opérateurs labellisés et les contenus abordés, y compris les thématiques liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.
5. Actualiser l'annuaire des opérateurs LGBTQIA+ référencés sur la plateforme e-classe, susceptibles d'intervenir dans les écoles.
6. Continuer à relayer, dans l'agenda des événements de la plateforme e-classe, les journées et initiatives relatives aux questions LGBTQIA+ organisées par des partenaires ou des opérateurs.
7. Intégrer la prévention contre les discriminations LGBTQIA+ au sein des trois Focus de l'éducation au numérique publiés par le SGNE dans la plateforme e-classe : « Les réseaux sociaux », « Le bien-être numérique » et « Le cyberharcèlement ».
8. Intégrer explicitement la prévention contre la LGBTQIA+-phobies parmi les nouvelles thématiques de l'éducation au numérique.

Enseignement pour adultes :

1. Proposer au conseil général de l'Enseignement pour Adulte d'intégrer un complément spécifique relatif aux enjeux LGBTQIA+ dans la formation initiale du Bachelier en « éducation spécialisée », ainsi que dans le dossier pédagogique de référence et le référentiel de compétence associé.
2. Proposer au conseil général de l'Enseignement pour Adulte d'intégrer un complément spécifique relatif aux enjeux LGBTQIA+ dans la formation initiale des directions au sein de l'Enseignement pour adultes.
3. Proposer au conseil général de l'Enseignement pour Adulte d'intégrer un complément spécifique relatif aux enjeux LGBTQIA+ dans la formation CAP / CAPAES.

Enseignement supérieur :

1. Améliorer la communication autour du Guide 2025 pour l'inclusion des personnes trans dans l'enseignement supérieur, portée conjointement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur, notamment au minimum à deux moments clés consacrés aux droits des personnes LGBTQIA+ (17 mai et 20 novembre).
2. Déployer, tout au long de la législature, une campagne de distribution du Guide susmentionné auprès des Maisons arc-en-ciel et des établissements d'enseignement supérieur et de l'enseignement pour adultes en FWB et assurer un monitoring de la diffusion.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Nombre d'animations EVRAS abordant les thématiques LGBTQIA+ données aux élèves, ainsi que le nombre d'élèves bénéficiaires.
 2. Nombre de ressources relatives aux thématiques LGBTQIA+ publiés sur la plateforme e-classe.
 3. Nombre d'événements, journées ou initiatives consacrés aux questions LGBTQIA+ relayés via l'agenda de la plateforme e-classe.
 4. Nombre de Focus de l'éducation au numérique publiés par le SGNE sur la plateforme e-classe intégrant la prévention contre la LGBTQIA-phobie.
 5. Nombre de nouvelles thématiques de l'éducation au numérique intégrant explicitement un volet de prévention des LGBTQIA-phobies.
 6. Nombre de référentiels ou dossiers pédagogiques du Bachelier en éducation spécialisée adaptés afin d'intégrer un complément spécifique relatif aux enjeux LGBTQIA+.
 7. Nombre de formations initiales des directions intégrant un complément spécifique relatif aux enjeux LGBTQIA+.
 8. Nombre de communications annuelles réalisées par la FWB et l'ARES autour du Guide 2025 pour l'inclusion des personnes trans dans l'enseignement supérieur, ainsi que le nombre d'interactions générées par ces publications sur les réseaux sociaux.
 9. Nombre d'exemplaires distribués du Guide 2025 pour l'inclusion des personnes trans dans l'enseignement supérieur au sein des Maisons arc-en-ciel, des établissements d'enseignement pour adultes et d'enseignement supérieur en FWB.
- **Administrations :** Administration générale de l'Enseignement ; Direction de l'Égalité des Chances
 - **Gouvernance :** Ministre Valérie Glatigny (Education) ; Ministre Elisabeth Degryse (Enseignement supérieur)

Références dans les DPR / DPC :

DPR, p. 61 – DPC, p.51 : Le Gouvernement s'engage à sensibiliser le corps enseignant et les services de la jeunesse sur l'accueil de la transidentité de l'enfant et de l'adolescent.

*DPR, p.61 – DPC, p.50 : Vivre conformément à son identité est l'une des libertés les plus évidentes. C'est pourtant l'une des plus récentes et des plus fragiles. Il importe de prendre conscience qu'il existe une pluralité d'orientations et d'identités et de combattre l'homophobie et la transphobie. Cela passe par une intensification des campagnes de sensibilisation et d'information relatives à l'orientation et l'identité sexuelles auprès des citoyens mais aussi par le développement du Plan d'action interfédéral **contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+**, qui comprend notamment la liberté et la neutralité vis-à-vis de l'identité et de l'orientation sexuelle, la prise en compte de toutes les violences et la sensibilisation des professionnels de terrain à cette question.*

Objectif opérationnel 9 : Renforcer les formations aux réalités LGBTQIA+ dans le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse

La stratégie propose également de renforcer les actions de sensibilisation et de formation au sein du secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Il s'agit de former et d'outiller les professionnels et professionnelles en contact avec les jeunes, ainsi que le personnel de première ligne des Institutions Publiques de Protections de la Jeunesse (IPPJ) et les Centres Communautaires pour Mineurs Dessaisis (CCMD), en matière d'égalité de genre, de déconstruction des stéréotypes de genre et de lutte contre les discriminations homophobes et transphobes, dans une approche à la fois pédagogique et inclusive.

Parallèlement, les jeunes fréquentant les structures du secteur de la jeunesse seront également sensibilisés à ces enjeux, notamment à travers les animations EVRAS, conformément à l'accord de coopération en vigueur, dont la mise en œuvre pourra être renforcée et intensifiée. En Aide à la jeunesse, il s'agit de développer des animations EVRAS au sein des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) et du Centre Communautaire pour Mineurs Dessaisis (CCMD). L'accord de coopération impose la tenue d'animations EVRAS tous les six mois dans chacune de ces institutions.

- **Marqueurs :**

Secteur Jeunesse :

1. Contribuer à la réflexion en cours avec le secteur de la jeunesse sur les contenus des formations BACV (brevet d'animateur de centre de vacances) et BCCV (brevet de coordinateur de centre de vacances), afin d'y intégrer, dans la mesure du possible, une attention aux enjeux liés à la diversité et à l'inclusion, dont les réalités LGBTQIA+, en cohérence avec les dynamiques existantes et les capacités du secteur.
2. Poursuivre la généralisation de l'EVRAS au sein des organisations de jeunesse (OJ) et des centres de jeunes (CJ), notamment en soutenant les associations dans l'obtention du label EVRAS.
3. Soutenir financièrement le développement d'outils pédagogiques et de formations portés par les organisations de jeunesse et centres de jeunes sur les questions de diversité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations, dont les LGBTQIA+-phobies.
4. Assurer la diffusion, auprès des acteurs du secteur de la jeunesse, d'outils pédagogiques déjà financés et disponibles, tels que le kit de déconstruction des mythes LGBTQI-phobes élaboré par l'ASBL Crible.

Secteur Aide à la jeunesse :

1. Poursuivre les animations EVRAS au sein des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) et du Centre Communautaire pour Mineurs Dessaisis (CCMD).
2. A la suite du relevé des besoins du secteur prévu en 2026, former 100 fonctionnaires par an entre 2027 et 2029, soit un total de 300 agentes et agents issus des 6 IPPJ et du CCMD formés, d'ici la fin de législature, aux enjeux LGBTQIA+ et à la lutte contre les discriminations.

3. Pour la période 2026-2027, prévoir l'implication de la Direction de l'Égalité des Chances du MFWB, en qualité de service accompagnateur, dans le processus d'analyse d'impacts, d'examen des éventuelles modifications réglementaires ainsi que la réalisation des études d'impact relatives à la prise en considération de l'identité de genre au sein des services publics et agréés de l'AJ, en vue d'établir des propositions qui seront soumises à la Ministre.
4. Pour 2028, associer la Direction de l'Égalité des Chances à l'élaboration d'un dispositif de formation relatif à la prise en compte de l'identité de genre, destiné à être déployé au sein des services publics par l'AGAJcmd. Ce dispositif intégrera explicitement un volet consacré à la lutte contre l'homophobie et la lesbophobie.

- **Indicateurs de réalisation :**

Secteur jeunesse

1. Nombre d'animations EVRAS consacrées aux thématiques LGBTQIA+ organisées au sein du secteur de la jeunesse. Nombre de jeunes sensibilisés aux enjeux LGBTQIA+.
2. Mise en œuvre d'un dispositif structuré de certification des formations relatives aux enjeux LGBTQIA+ à destination des professionnels du secteur de la jeunesse, afin d'ancrer durablement les pratiques inclusives au sein des structure jeunesse.
3. Volume d'heures de formation consacrées aux enjeux LGBTQIA+ (taux d'engagement global de la mesure).
4. Nombre de professionnels du secteur Jeunesse formés aux enjeux LGBTQIA+ par an, de 2026 à 2029.

Secteur Aide à la jeunesse

1. Mise en œuvre, en 2026, d'un relevé des besoins du secteur de l'Aide à la jeunesse en matière de formation. Et de prise en compte des enjeux LGBTQIA+.
 2. Volume d'heures de formation consacrés aux enjeux LGBTQIA+ (taux d'engagement global de la mesure).
 3. Mise en place d'un dispositif structuré de certification des formations relatives aux enjeux LGBTQIA+ à destination du personnel de l'Aide à la jeunesse, pour ancrer durablement les pratiques inclusives au sein des institutions.
 4. Former 300 fonctionnaires de l'AGAJcmd aux enjeux LGBTQIA+ entre 2027 à 2029.
 5. Intégrer un volet spécifique de lutte contre l'homophobie et la lesbophobie dans le dispositif de formation relatif à la prise en compte de l'identité de genre, destiné à être déployé au sein des services publics par l'AGAJcmd.
- **Administrations :** Administration générale de la culture ; Administration générale de l'aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessais
 - **Gouvernance :** Ministre Valérie Lescrenier (Jeunesse et Aide à la jeunesse)

Références dans les DPR / DPC :

DPR, p. 61 – DPC, p.51 : Le Gouvernement s'engage à sensibiliser le corps enseignant et les services de la jeunesse sur l'accueil de la transidentité de l'enfant et de l'adolescent.

*DPR, p.61 – DPC, p.50 : Vivre conformément à son identité est l'une des libertés les plus évidentes. C'est pourtant l'une des plus récentes et des plus fragiles. Il importe de prendre conscience qu'il existe une pluralité d'orientations et d'identités et de combattre l'homophobie et la transphobie. Cela passe par une intensification des campagnes de sensibilisation et d'information relatives à l'orientation et l'identité sexuelles auprès des citoyens mais aussi par le développement du Plan d'action interfédéral **contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+**, qui comprend notamment la liberté et la neutralité vis-à-vis de l'identité et de l'orientation sexuelle, la prise en compte de toutes les violences et la sensibilisation des professionnels de terrain à cette question.*

DPR, p. 61 – DPC, p.49 : Afin de lutter contre les violences et les discriminations dans le sport (sexisme, racisme, antisémitisme ou LGBTQIA+-phobies), tant dans les vestiaires que sur les terrains, les Gouvernements poursuivront l'action entamée via le décret « Ethique » de 2021, notamment à travers les référents et délégués instaurés dans les clubs et fédérations pour répondre à ces objectifs.

AXE STRATÉGIQUE 4 – Reconnaître toutes les formes de parentalité et garantir l'égalité dans les procédures d'adoption

Contexte

La diversité des structures familiales fait aujourd'hui pleinement partie de notre société. Les familles dites « arc-en-ciel », c'est-à-dire composées d'un ou plusieurs parents LGBTQIA+, témoignent de la pluralité des parcours de la parentalité⁶¹. Elles sont souvent amenées à construire leur propre modèle éducatif, en l'absence de repères traditionnels proches⁶². Elles ont besoin de soutien dans leur parentalité et de reconnaissance de leur fonctionnement, au même titre que les autres formes familiales⁶³.

Leur reconnaissance et leur protection sont essentielles pour garantir l'égalité entre tous les enfants, quels que soient la configuration familiale dans laquelle ils et elles grandissent. Dans cette perspective, il est fondamental de promouvoir une vision inclusive de la parentalité et de lever les discriminations encore présentes dans les législations, les pratiques administratives et les mentalités.

61 ILGA-Europe. *Annual Review of the Human Rights Situation of LGBTI People in Europe and Central Asia 2024*. Bruxelles : ILGA-Europe, 2024.

62 Gross, Martine et Meier, Patrick. *Les parentalités LGBT : Expériences, représentations et accompagnement*. Paris : Presses universitaires de France, 2021. Voir aussi : Fédération Arc-en-Ciel Wallonie (actuellement Prisme). *Étude "Être parent LGBTQIA+ aujourd'hui en Belgique"*. Namur : FACW, 2022.

63 Service public fédéral Justice. *Évaluation de la législation belge en matière de filiation et de parentalité pour les couples de même sexe*. Bruxelles : SPF Justice, 2022. Voir aussi : Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM). *Diversité et représentations familiales dans les médias en Fédération Wallonie-Bruxelles*. Bruxelles : CSEM, 2021.

Les familles LGBTQIA+ doivent aussi composer avec une présomption systémique d'hétérosexualité, qui les oblige, tant les parents que les enfants, à faire et refaire leur *coming out* dans de nombreux contextes. Ces situations se présentent fréquemment dans des espaces collectifs comme l'école, les structures d'accueil extrascolaires ou les milieux de soins, et peuvent engendrer de l'appréhension face à l'imprévisibilité des réactions.

Par ailleurs, le contexte international actuel, marqué par une montée des discours hostiles aux droits LGBTQIA+, alimente une inquiétude croissante. En Belgique également, certaines familles expriment une crainte de recul en matière de reconnaissance juridique et de sécurité. Cette atmosphère tendue rend d'autant plus nécessaire la mise en place d'espaces de visibilité, de solidarité et de mobilisation pour les familles concernées.

La diversité des trajectoires familiales ne concerne pas uniquement les parents: elle inclut aussi les enfants LGBTQIA+ et les réalités qu'ils et elles vivent. De nombreux parents peuvent ainsi se retrouver en difficulté lorsque leur enfant fait son *coming out* ou entame une transition de genre⁶⁴. Le manque d'informations accessibles et de ressources bienveillantes peut entraîner des réactions mal adaptées, fragilisant les liens familiaux et affectant la santé mentale du ou de la jeune concerné⁶⁵.

Les professionnelles et professionnels en contact avec ces familles (enseignantes et enseignants, éducatrices et éducateurs, membres de centres PMS, services d'AMO, etc.) expriment également un besoin d'outils et de formations pour mieux soutenir ces situations. Il est donc essentiel de développer, en collaboration avec les parents, des dispositifs de soutien concrets et actualisés. Cette démarche contribue à renforcer l'accompagnement familial dans toutes ses dimensions, y compris dans l'accès aux droits parentaux.

Cette approche globale de la parentalité inclut également la diversité des parcours menant à la création d'une famille. Ces réalités témoignent de l'évolution des modèles familiaux et soulignent l'importance d'assurer une reconnaissance sociale et institutionnelle respectueuse de la diversité des situations familiales, dans l'intérêt des enfants comme de leurs parents.

En matière d'adoption, des obstacles structurels persistent, remettant en cause le principe d'égalité devant la loi. Actuellement, les parents biologiques peuvent exclure les familles arc-en-ciel de l'adoption de leur enfant, ce qui va à l'encontre de l'égalité constitutionnelle.

Cette discrimination indirecte intervient notamment lorsque l'organisme d'adoption agréé (OAA), qui accompagne la mère biologique durant sa grossesse et/ou après la naissance et qui estime qu'un projet d'adoption est dans l'intérêt de l'enfant, prend en compte, parmi les éléments essentiels qui feraient que la mère donne ou non son consentement, les éventuelles réticences de celle-ci par rapport au profil de la future famille adoptante, parmi lesquelles la configuration mono-, homo- ou parentale.

Ces réticences sont travaillées par l'OAA pour les atténuer ou annuler, mais l'Organe ne prend pas le risque qu'un enfant, dont l'adoption est jugée nécessaire, soit retiré de sa famille d'adoption dans les 6 mois qui suivent son placement, du fait que les parents retirent leur consentement dans ce délai légal, estimant que l'appareil de leur

64 Gross, Martine. *Parents d'enfants LGBT+ : Comprendre, accepter, accompagner*. Paris : Éditions Odile Jacob, 2021.

65 Unia. *Rapport sur les discriminations et les inégalités vécues par les jeunes LGBTQIA+ en Belgique*. Bruxelles : Unia, 2021. Voir aussi : The Trevor Project. *National Survey on LGBTQ Youth Mental Health 2023*. Washington : The Trevor Project, 2023.

enfant avec la famille adoptante n'a pas pris en compte leurs valeurs morales.

Cette pratique contrevient avec les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination, au-delà d'établir un contexte d'illisibilité sur comment et dans quel cadre la question sur l'éventuelle homosexualité / transidentité des candidats et candidates adoptants intervient dans l'entretien, étant donné l'absence d'une grille objective destinée à l'accompagnement des mères biologiques par les trois OAA d'adoption interne, ce dernier se faisant essentiellement par le biais d'entretiens oraux.

L'ASBL Homoparentalités et Prisme révèlent également des inégalités persistantes, en particulier pour les familles recomposées ou les parents trans⁶⁶, et Çavaria souligne les obstacles rencontrés pour les adoptions à l'étranger par des couples de même sexe, souvent obligés d'initier une procédure en tant que parent isolé⁶⁷. Ces associations demandent une réforme du Code civil pour garantir la sécurité juridique de toutes les formes de parentalité, y compris la transparentalité et l'homoparentalité⁶⁸.

C'est pourquoi, conformément à la Déclaration de Politique Régionale (DPR)⁶⁹ et à la Déclaration de Politique Communautaire (DPC)⁷⁰, les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engagent à mettre fin à la discrimination envers les familles homoparentales et monoparentales dans le processus d'adoption. Les services d'adoption effectueront des études psycho-médicosociales pour garantir que l'enfant soit confié à des parents compétents, disponibles et aimants, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur statut marital.

Objectif opérationnel 10 : Objectiver la procédure de définition du projet d'adoption avec les parents biologiques afin de renforcer l'égalité entre toutes les familles

La stratégie veillera à modifier la procédure relative à l'adoption, afin de mettre fin à la discrimination indirecte envers les familles homoparentales et monoparentales dans le processus d'adoption. Elle objectivera l'accompagnement des mères biologiques par les 3 Organismes d'Adoption Agréés (OAA) pour l'adoption interne (nationale) par le biais de l'instauration d'items à aborder par les OAA lors des entretiens oraux, et de balises à obligatoirement respecter lors de ceux-ci, sous forme d'un canevas d'entretien.

Ce canevas sera élaboré par l'AGAJcmd et relu par la Direction de l'Égalité des chances du MFWB pour avis non-contraignant, duquel serait exclu toute question sur la sexualité, le genre ou la configuration familiale du candidat, de la candidate ou des candidats adoptants, pour garantir que l'enfant soit confié « à des parents compétents, disponibles et aimants, indépendamment de leur orientation sexuelle, de leur genre ou de leur statut marital » (DPC).

66 Homoparentalités ASBL, témoignages et analyses sur les inégalités d'accès à la parentalité : <https://homoparentalites.be> ; Fédération Prisme, plaidoyer 2024-2025.

67 Cavaria, Plaidoyer pour l'égalité parentale <https://cavaria.be>

68 Homoparentalités.be, *Recommandations 2024 pour une réforme égalitaire de l'adoption*, Prisme & çavaria, position commune, 2023.

69 Déclaration de politique régionale 2024-2029, p. 61.

70 Déclaration de politique communautaire 2024-2029, p. 49.

Les contrôles de l'AGAJcmd auprès des OAA d'adoption nationale tiendront compte de l'application de la mesure par l'utilisation du canevas. Ce contrôle se fera par le biais du rapport sur l'adoptabilité de l'enfant, tel que déjà produit actuellement par les OAA, dans le volet portant sur le travail d'accompagnement des parents biologiques.

Dans le cas où l'OAA utiliserait des questionnaires écrits à destination des mères biologiques à la place d'entretiens oraux : suppression des critères excluant explicitement ou implicitement les couples LGBTQIA+ ou candidates ou candidats adoptants célibataires, dans le formulaire utilisé par l'OAA auprès des mères biologiques / des familles, par le retrait de toute question sur la sexualité, le genre ou la configuration familiale du candidat, de la candidate ou des candidats adoptants.

Cette objectivation viendrait renforcer l'égalité entre toutes les familles et mettre fin à la discrimination indirecte envers les familles homoparentales, transparentales et monoparentales dans le processus d'adoption.

- **Marqueurs** : Etablissement d'un canevas, par l'AGAJcmd, afin d'objectiver l'accompagnement des parents biologiques (jusqu'ici laissé à la discrétion de chaque OAA) lors des projets adoption interne (nationale) et, par conséquent, fin des discriminations structurelles dans les pratiques d'adoption, notamment dans les clauses imposées par les OAA (Organismes d'Adoption Agréés).
- **Indicateurs de réalisation** :
 1. Etablissement d'un canevas, par l'AGAJcmd, afin d'objectiver l'accompagnement des parents biologiques (jusqu'ici laissé à la discrétion de chaque OAA) lors des projets adoption interne (nationale). Retrait de toute mention à la sexualité, à l'identité de genre à la configuration familiale du ou des candidats adoptants au sein dudit canevas, qui pourront être seuls, en ménage homoparental ou transparental, sans être pénalisés par l'homophobie ou la transphobie.
 2. Monitoring du nombre d'adoptions par des ménages mono-, trans- ou homoparentaux après l'adoption du canevas susmentionné.
- **Administration** : Administration générale de l'aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis
- **Gouvernance** : Ministre Valérie Lescrenier (Aide à la jeunesse, Enfance)

Objectif opérationnel 11 : Développer des outils et des espaces de soutien aux familles LGBTQIA+ (parents et enfants)

Dans le cadre de la stratégie, il est prévu de veiller à diffuser des informations actualisées sur les droits parentaux des personnes LGBTQIA+, ceci par le biais de :

- la mise à jour du fascicule sur l'adoption de l'asbl Tels quels, datant de 2013, à l'occasion du 20ème anniversaire de la loi sur l'adoption homoparentale en Belgique ;
- la diffusion des informations spécifiques disponibles au public via la plateforme Mosaïq.

Il est également proposé de soutenir :

- des projets de création d'outils pédagogiques et la formation des professionnels et professionnelles pour accompagner les parents d'enfants LGBTQIA+, prévenir les ruptures familiales et promouvoir un dialogue bienveillant ;
- la création d'espaces de rencontre, de dialogue et de soutien pour les familles homoparentales et transparentales, afin de favoriser la visibilité, la solidarité et la reconnaissance de toutes les structures familiales dans un contexte social marqué par des tensions et des inquiétudes sur les droits acquis.

Enfin, la sensibilisation des milieux scolaires, extrascolaires et des services de proximité à la diversité des modèles familiaux est envisagée afin de prévenir les discriminations liées à la présomption d'hétérosexualité et de garantir un accueil respectueux et inclusif des familles LGBTQIA+.

Une subvention de 14.000 euros a été octroyée à la Ligue des familles, dans le cadre de l'appel à projets 2025 visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'organisation de la seconde édition du Festival Familles Arc-en-ciel. Ce projet constitue un espace intersectionnel de rencontre, de soutien et de visibilité pour les familles LGBTQIA+, en articulant culture, échanges et plaidoyer politique, tout en mettant en lumière les modèles familiaux issus de la diversité sexuelle et de genre.

Par ailleurs, une subvention de 9.000 euros a été accordée à l'ASBL Tels Quels, dans le cadre du même appel à projets, pour la création d'un livret pédagogique à destination des parents d'enfants LGBTQIA+. Conçu avec un groupe de parents concernées, cet outil sera complété par des ateliers et des formations destinés aux professionnels de l'enseignement, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.

- **Marqueur** : Subvention d'au moins deux dispositifs d'accompagnement ou d'information dédiés aux familles LGBTQIA+.
- **Indicateurs de réalisation** :
 1. Mise à jour et diffusion d'informations mises à jour sur l'homoparentalité et la transparentalité.
 2. Nombre de projets soutenus créant des espaces de dialogue et de soutien pour les familles homoparentales et transparentales.
 3. Nombre d'outils et de projets financés destinés à soutenir les familles homo- et transparentales, ainsi que les familles ayant des enfants LGBTQIA+ en leur sein.
 4. Nombre de personnes touchées par les outils et les projets.

- **Administrations** : Administration générale de la Culture ; Direction de l'Égalité des Chances du MFWB
- **Gouvernance** : Ministre Valérie Lescrenier (Jeunesse) ; Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances)

Référence dans la DPR/DPC :

DPR, p.61 – DPC, p.51 : Le Gouvernement mettra fin à la discrimination envers les familles homoparentales et monoparentales dans le processus d'adoption. Actuellement, les parents biologiques peuvent exclure ces familles de l'adoption de leur enfant, ce qui va à l'encontre de l'égalité constitutionnelle. Les services d'adoption effectueront des études psycho-médicosociales pour garantir que l'enfant soit confié à des parents compétents, disponibles et aimants, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur statut marital.

AXE STRATÉGIQUE 5 – Améliorer l'accessibilité, la qualité et l'inclusivité des soins de santé pour les personnes LGBTQIA+

Contexte

Le domaine de la santé est un enjeu central de la stratégie. Le Manifeste de Bruxelles pour la santé LGBTQI+ (mai 2025) souligne l'urgence d'un accès équitable aux soins, dénonçant les failles structurelles dans les systèmes de santé et appelant à certaines réformes⁷¹. L'accès aux soins de santé est encore loin d'être suffisamment garanti pour les personnes LGBTQIA+, en particulier les personnes trans et intersexes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) ainsi que les femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes (FSF), dont les besoins spécifiques en santé sexuelle et reproductive sont encore largement méconnus et peu pris en compte dans le secteur de la santé.

Plusieurs institutions internationales soulignent que l'absence de connaissances spécifiques sur les réalités vécues par les personnes LGBTQIA+ favorise des pratiques médicales inadéquates, des attitudes stigmatisantes ou un non-recours aux soins. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS)⁷² rappelle que la discrimination dans les parcours de soins impacte directement la santé mentale et physique des personnes concernées, notamment en matière de prévention, de suivi médical et de santé sexuelle et reproductive.

⁷¹ Manifeste de Bruxelles sur la santé des personnes LGBTQI+, adopté lors de la 2e Conférence européenne sur la santé LGBTQI+ organisée par Ex Æquo, Bruxelles, 21-23 mai 2025. <https://www.lgbtihealth.eu/manifesto>

⁷² WHO Regional Office for Europe, *LGBTI people and health inequalities*, Copenhagen : World Health Organization – Europe, 2025, rapport du European Observatory on Health Systems and Policies sur les inégalités de santé et les besoins de formation des professionnel·les pour réduire les disparités.

Les données européennes confirment ces constats. Selon les enquêtes de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)⁷³, une proportion significative de personnes LGBTQIA+ évite ou retarde des soins par crainte de réactions négatives, de mégenrage ou de jugements moraux dans les structures médicales. Les personnes transgenres et intersexes sont particulièrement concernées, tant en raison de besoins de santé spécifiques que d'expériences répétées de discrimination ou d'incompréhension. En effet, en Europe, 40 % des personnes trans déclarent éviter les soins par crainte de discrimination⁷⁴.

La FRA souligne que la formation du personnel dans le secteur de la santé, combinée à des protocoles clairs et à la désignation de personnes de référence, constitue une bonne pratique pour prévenir les violences, améliorer l'accueil et garantir la continuité des soins.

En Belgique, peu d'établissements sont véritablement formés à ces réalités. Une recherche de l'ULiège⁷⁵, menée en 2024 dans le cadre du Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2024, recommande d'intégrer des formations transversales sur les personnes trans* et inter* dans les cursus médicaux et de santé mentale, ainsi que d'améliorer les compétences du personnel de première ligne dans le suivi des parcours de transition⁷⁶.

Un projet de recherche innovant porté par la Fédération Nationale des Infirmières de Belgique (FESTI) montre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, les contenus relatifs à la santé des personnes trans et intersexes restent trop peu intégrés dans la formation initiale en soins infirmiers. La stratégie soutient ce type d'initiatives, qui visent à outiller les futurs professionnels de santé afin d'assurer un accueil culturellement adapté et non-discriminant.

Les données épidémiologiques wallonnes confirment par ailleurs une hausse significative des infections sexuellement transmissibles (IST) chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, avec une augmentation de 29 % des cas de syphilis en 2023. Cette dynamique épidémiologique renforce l'urgence de politiques de prévention et de soins ciblés, notamment à destination des publics LGBTQIA+⁷⁷.

Cela passe notamment par une meilleure accessibilité et diffusion de la PrEP (prophylaxie préexposition), qui reste encore insuffisamment promue auprès de certains publics, y compris les HSH et les personnes trans. Il est essentiel de renforcer la formation des professionnels de santé à cet outil de prévention combinée et de développer des lieux de délivrance et de suivi adaptés.

73 European Union Agency for Fundamental Rights, *LGBTIQ equality at a crossroads: progress and challenges – Results from the EU LGBTI Survey III*, Luxembourg : Publications Office of the European Union, 2025, rapport basé sur l'enquête auprès de plus de 100 000 personnes LGBTIQ dans l'UE.

74 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), *LGBTI Survey II*, 2019.

75 Université de Liège, *Étude exploratoire sur les conditions de vie des personnes LGBTQIA+ en Wallonie*, Liège, 2024.

76 Rapport de recherche ULiège, 2024, p. 92-93. La recherche identifie une méconnaissance des réalités trans et propose trois axes : former à la cisnormativité des pratiques médicales ; améliorer la prise en charge des parcours de transition ; renforcer l'offre de soins techniques liés à la transition.

77 Plan wallon de lutte contre le VIH, les IST et les hépatites B et C, Cabinet Coppieters, 16 juillet 2025, diapos 5-6.

Dans cette optique, le Plan wallon en matière de lutte contre les IST prévoit également de renforcer la première ligne en matière de santé sexuelle. Il soutient notamment le déploiement d'associations de santé intégrée (ASI), ou la formation/sensibilisation d'ASI existantes en lien avec ces questions pour qu'elles soient formées à l'accueil des publics LGBTQIA+ et à la prévention combinée du VIH, des IST et des hépatites⁷⁸.

La santé mentale est aussi au cœur des préoccupations : les troubles anxieux et dépressifs, les pensées suicidaires ou encore les conduites à risque (comme le *chemsex*⁷⁹) sont largement surreprésentés dans les publics LGBTQIA+, en lien direct avec le stress minoritaire et les violences subies⁸⁰. Les témoignages recueillis dans le cadre de la recherche exploratoire de l'ULiège le démontrent aussi, en soulignant que les souffrances s'expriment de manière accentuée chez les jeunes transgenres et les personnes sans soutien familial⁸¹.

Les services psychiatriques sont également pointés comme étant peu adaptés aux personnes LGBTQIA+. Le manque de formation spécifique du personnel de santé aux réalités LGBTQIA+ y est identifié comme un obstacle à l'accès aux soins⁸².

S'agissant des femmes ayant des rapports sexuels avec d'autres femmes, les inégalités d'accès aux soins gynécologiques, au dépistage et à la prévention des IST sont particulièrement marquées. Trop souvent ignorées dans les pratiques médicales, leurs besoins spécifiques en matière de santé sexuelle sont peu connus, renforçant les risques d'infections non dépistées, de retard de diagnostic et de renoncement aux soins.

Les mesures adoptées dans le cadre de la stratégie entendent également répondre aux besoins spécifiques des personnes intersexes, encore trop souvent invisibilisées dans les politiques de santé. À cet égard, les DPR⁸³ et DPC⁸⁴ affirment l'intention des Gouvernements wallon et de la Communauté française de sensibiliser le niveau fédéral à garantir le droit à l'intégrité physique des personnes mineures intersexes. Cette orientation exige une meilleure formation du personnel de santé, une information adaptée aux familles, ainsi que le développement de parcours de soins centrés sur l'intégrité physique et l'autonomie des personnes concernées.

Enfin, les DPR et DPC prévoient de solliciter auprès du Gouvernement fédéral la suppression des discriminations en matière de dons de sang pour les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes.

78 *Ibid.*, diapo 4.

79 Le *chemsex* désigne l'usage intentionnel de substances psychoactives dans un contexte sexuel afin de faciliter, prolonger, intensifier ou désinhiber les relations sexuelles. Cette pratique concerne principalement les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH).

80 EPRS, *LGBTIQ Rights in the EU – Equality and Beyond*, Parlement européen, 2025.

81 Université de Liège, *Risques de précarité des personnes LGBT en Wallonie*, rapport exploratoire pour le SPW Intérieur et Action sociale, 2024, section VII.3 « La précarité en matière de santé / Santé mentale et santé psychique », p. 6365.

82 Université de Liège, *Risques de précarité des personnes LGBT en Wallonie. Une étude qualitative sur les obstacles rencontrés dans les secteurs du logement et de la santé*, rapport réalisé pour le SPW Intérieur et Action sociale, 2024, p. 31-35.

83 Déclaration de politique régionale 2025-2030, p. 61.

84 Déclaration de politique communautaire 2025-2030, p.51.

Objectif opérationnel 12 : Sensibiliser le futur personnel soignant aux réalités LGBTQIA+

Face à ces constats, il est proposé de renforcer l'offre de soins *safe*, de créer des lieux de consultation adaptés, et d'intégrer ces enjeux dans les politiques de santé mentale et de prévention. Conformément à la recherche de l'ULiège, il est prévu dans la stratégie de systématiser les collaborations entre structures de soins afin d'éviter l'errance médicale et d'assurer un accès coordonné, continu et non-discriminant aux soins de santé.⁸⁵

Il est également recommandé de diffuser les bonnes pratiques issues de projets innovants comme *Go To Gyneco!*, qui développe une base de données de professionnelles et professionnels formés et identifiés comme « *lesbofriendly* », propose des modules de formation pour les soignants et soignantes, et produit du matériel de sensibilisation pour améliorer l'accueil et la reconnaissance de ces publics dans les structures de soins.

La stratégie entend enfin répondre aux besoins spécifiques des personnes intersexes pour lesquelles les méthodes de prise en charge adaptées doivent encore progresser.

Une subvention de 12.000 euros a été accordée à O'YES pour la poursuite du projet **Go To Gyneco!**, dans le cadre de l'appel à projets 2025 visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une subvention de 11.000 euros a également été octroyée à la Fédération nationale des infirmières de Belgique, dans le cadre du même appel à projets, pour un projet destiné à former les étudiantes et étudiants en soins infirmiers afin de mieux prendre en charge les personnes transgenres et intersexuées. Un financement complémentaire est par ailleurs à prévoir via l'AVIQ et la PSE.

- **Marqueurs :**

1. Se baser sur les résultats de l'étude de la FNIB pour organiser des tables rondes et potentiellement améliorer le contenu des formations pour les bacheliers en soins infirmiers.
2. Transposer le résultat de l'étude de la FNIB pour les autres formations paramédicales.
3. Formations/interventions qui ont un impact sur la formation initiale et qui traitent de la question de l'inclusion.
4. Visibilisation de l'offre de formations/interventions/certificats/masters sur les plateformes existantes.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Nombre de sessions de formation de sensibilisation organisées annuellement.
2. Prise en compte des recommandations du rapport de la FNIB.
3. Nombre de personnes ayant suivi une formation ou assisté à une intervention sur la santé LGBTQIA+.

⁸⁵ Rapport de recherche ULiège, 2024, p. 93. Le rapport plaide pour la mise en réseau active des professionnel·les de la santé, afin de garantir un accompagnement fluide et cohérent, en particulier pour les personnes trans et non-binaires.

- **Administration** : Administration générale de l'Enseignement (Enseignement supérieur)
- **Gouvernance** : Ministre-Présidente Elisabeth Degryse (Enseignement supérieur) ; Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances)

Objectif opérationnel 13 : Sensibiliser le personnel soignant des centres de planning familial et des associations de santé intégrée agréés à l'accueil et la prise en charge des personnes LGBTQIA+

L'amélioration de l'accès aux soins de santé par les personnes LGBTQIA+ passe également par le renforcement de la sensibilisation du personnel soignant en fonction. Ce type d'action est nécessaire afin d'assurer un meilleur accueil et une prise en charge adaptée des personnes, dépourvus de jugement et de stéréotypes. La sensibilisation vise à rendre le secteur de la santé plus accessible mais aussi plus *safe*, notamment afin de lutter contre le risque important de renoncement aux soins et de prévenir ses nombreuses conséquences sur la santé physique et mentale.

À cette fin, il est prévu de sensibiliser les opérateurs agréés en Wallonie en tant que centre de planning familial et d'association de santé intégrée (114 opérateurs).

- **Marqueurs** :
 1. Valider le cadre de la mesure (opérateurs de formation et budgets).
 2. Construire des modules adaptés aux réalités des opérateurs en veillant à l'accessibilité territoriale.
 3. Lancer des sessions pilotes.
 4. Dispenser les formations.
 5. Évaluer les formations et envisager leur pérennisation.
- **Indicateurs de réalisation** :
 1. Nombre de sessions de formation réalisées (par trimestre, par province).
 2. Nombre de personnes formées (suivi par type de structure et fonction).
 3. Taux de couverture des structures (CPF/AIS) (cible : 100% des opérateurs agréés comme CPF et ASI formés).
 4. Nombre d'outils pédagogiques produits (possibilité d'une vue par secteur ou autres).
- **Administrations** : AVIQ
- **Gouvernance** : Ministre Yves Coppieters (Santé et Égalité des chances)

Objectif opérationnel 14 : Prévenir et réduire les risques liés aux pratiques de *chemsex*

Un des enjeux de santé publique de la stratégie vise à prévenir et à réduire les risques liés aux pratiques de *chemsex*, en renforçant également le soutien aux personnes concernées. Le *chemsex* consiste à consommer des substances psychoactives dans un contexte sexuel. Il concerne principalement des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Ce phénomène a de multiples implications sanitaires, sociales, psychologiques et médicales : augmentation des infections sexuellement transmissibles (IST), dépendances, isolement, troubles anxieux, épisodes psychotiques, voire des décès. Malgré sa présence croissante, le *chemsex* reste largement méconnu des professionnelles et professionnels de santé.

Un autre enjeu consiste à intégrer davantage la prévention relative aux risques du *chemsex* dans les priorités de santé publique, en lien avec les acteurs de terrain.

Dans le cadre de la présente stratégie, il est prévu de soutenir des projets innovants visant à informer les publics concernés, mais aussi à sensibiliser les acteurs et actrices de première ligne, notamment en matière de soins, à des réalités invisibilisées.

Une subvention de 12.000 euros a été accordée à Sida Sol, répartie à hauteur de 6.000 euros pour la période 2024-2025 et de 6.000 euros pour la période 2025-2026, afin de soutenir un projet de sensibilisation et de prévention des pratiques de *chemsex* en Province de Liège, dans le cadre de l'appel à projets visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans la continuité d'un projet d'ateliers consultatifs ayant abouti à la création de plusieurs outils de prévention et de réduction des risques liés au *chemsex*, l'association valorisera les résultats de cette première étude notamment à travers des podcasts de témoignages. Le projet « *Chemsex & moi* », porté par Sida Sol, prévoit également le développement d'outils d'information tels que des brochures, des quiz en ligne et des podcasts, en associant directement les publics concernés à la conception des ressources.

Ces initiatives visent à la fois à mieux informer les personnes concernées et à sensibiliser les services professionnels à des réalités encore largement invisibilisées. Par ailleurs, Sida Sol est agréé par l'AVIQ en promotion de la santé, couvrant notamment l'organisation de groupes de parole et des actions de sensibilisation liées aux pratiques de *chemsex*.
Haut du formulaire
Bas du formulaire

- **Marqueurs :**

1. Préciser et valider le cadre de la mesure.
2. Pérenniser les outils de sensibilisation aux risques des pratiques de *chemsex*.
3. Identifier de besoins additionnels, comme la sensibilisation du personnel de première ligne.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Nombre de projets soutenus et/ou pérennisés.
2. Nombre d'actions de sensibilisation réalisées.
3. Nombre d'outils diffusés.
4. Nombre de personnes bénéficiaires touchées par les actions de sensibilisation.

- **Administrations** : AVIQ ; Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances du SPW Intérieur et Action sociale ; Direction de l'Égalité des Chances du MFWB
- **Gouvernance** : Ministre Yves Coppieters (Égalité des Chances et Santé)

Références dans les DPR / DPC :

DPR, p. 61 – DPC, p.51 : Au Gouvernement fédéral, il sera demandé de :

- Supprimer les discriminations en matière de dons de sang ;
- Garantir le droit à l'intégrité physique des mineurs intersexes.

DPC, p.51 : Le Gouvernement s'engage à faciliter l'accès aux soins pour les personnes LGBTQIA+ via notamment le remboursement des soins gynécologiques et andrologiques pour les personnes trans.

Objectif opérationnel 15 : Améliorer l'accompagnement et le soutien des jeunes LGBTQIA+ en matière de santé mentale

La santé mentale est au cœur des enjeux en matière de santé des personnes LGBTQIA+. Les jeunes LGBTQIA+ sont confrontés à des problématiques et des besoins spécifiques nécessitant des ressources est essentiel.

L'amélioration de leur bien-être et de leur sécurité passe donc, en particulier, par le renforcement de leur capacités psychosociales, la lutte contre l'isolement et le développement de comportements alliés.

Des subventions ont été octroyées dans le cadre du dispositif « Pour et avec les jeunes en bonne santé mentale, aujourd'hui et demain », inscrit dans le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé de l'AVIQ. À ce titre, le projet « Queer Up ! » porté par Ex Aequo bénéficie d'un montant théorique de 106.651 euros par an sur une période de deux ans, tandis que le projet « Santé mentale des jeunes LGBTQIA+ : prendre soin de soi et outiller les alliés » porté par O'YES est financé à hauteur de 158.387,58 euros par an sur deux ans. Ces montants restent toutefois à préciser en fonction de l'ancienneté des travailleuses et travailleurs affectés aux projets ainsi que de la justification des dépenses effectivement réalisées.

- **Marqueurs :**
 1. Consolider les financements.
 2. Déployer les projets « Queer Up ! » d'Ex Aequo et « Santé mentale des jeunes LGBTQIA+ : prendre soin de soi et outiller les allié·es » de O'YES.
 3. Réceptionner les dossiers justificatifs et analyse des résultats des projets.
- **Indicateurs de réalisation :**
 1. Nombre de jeunes LGBTQIA+ touchés par les projets.
 2. Nombre de professionnelles et de professionnels en santé mentale impactés par les projets.
 3. Nombre de partenaires impliqués dans les projets.
- **Administration :** AVIQ
- **Gouvernance :** Ministre Yves Coppieters (Égalité des Chances et Santé)

AXE STRATÉGIQUE 6 – Assurer l'intégrité et la reconnaissance des personnes intersexes

Contexte

Les personnes intersexes sont confrontées à un cumul de problématiques : méconnaissance généralisée de ce que recouvrent les variations intersexes, traitements médicaux non nécessaires imposés dès la naissance, absence de reconnaissance juridique spécifique, et hausse préoccupante des violences à leur encontre. Cette réalité est documentée par plusieurs institutions internationales, qui dénoncent l'inaction persistante des États et l'absence de cadre législatif clair.

L'expérience vécue des personnes intersexes est souvent niée, voire pathologisée, dans les discours médicaux et sociaux, tandis que leurs droits fondamentaux — notamment à l'intégrité physique et au consentement — ne sont pas encore suffisamment garantis. Cette marginalisation, fondée sur un manque de sensibilisation du grand public et des services professionnels, justifie pleinement un objectif stratégique dédié au sein de cette stratégie.

Chaque jour, en Belgique, environ cinq enfants naissent avec une variation intersexe, soit une probabilité comparable à celle d'avoir des jumeaux ou un enfant aux yeux verts⁸⁶. Il s'agit de caractéristiques sexuelles naturelles, présentes dès la naissance ou révélées plus tard, qui ne correspondent pas aux définitions médicales typiques de « mâle » ou « femelle ». Ces variations ne sont ni pathologiques ni rares, mais continuent de faire l'objet d'interventions chirurgicales et médicales, sans nécessité vitale ni consentement éclairé. Ces interventions ont pour but de « normaliser » leur corps, c'est-à-dire de le faire correspondre davantage aux définitions médicales binaires.

86 Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, *Dépliant « Intersexes »*, 2023.

À cet égard, des associations comme Intersex Belgium, appuyées par la Fédération Prisme précisent que les interventions chirurgicales et hormonales non urgentes sur les personnes mineures intersexes doivent être suspendues jusqu'à ce que la personne puisse exprimer un consentement libre et éclairé, conformément aux recommandations des associations représentatives ; en cas d'urgence vitale, l'intervention reste évidemment possible⁸⁷.

À travers la résolution 2018/2878, le Parlement européen a condamné fermement les traitements et la chirurgie dite de normalisation sexuelle et a salué les lois qui interdisent de telles interventions chirurgicales, comme à Malte et au Portugal, et encourage les autres États membres à adopter dès que possible une législation similaire⁸⁸.

Le 11 février 2021, la Chambre des Représentants a approuvé à l'unanimité une proposition de résolution en vue de reconnaître le droit à l'intégrité physique des mineurs intersexes. Un projet de loi visant à interdire les interventions médicales non nécessaires sur ces jeunes est toujours en cours de préparation⁸⁹.

Les Nations unies ont, à trois reprises⁹⁰, exprimé des préoccupations concernant les mutilations génitales et autres traitements dégradants que subissent les personnes intersexes. Les comités onusiens dénoncent les traitements inhumains, cruels et dégradants des procédures de normalisation imposées aux enfants intersexes, qu'ils qualifient de pratiques néfastes et préjudiciables. A cet égard, le Comité des droits de l'enfant invite l'État belge à interdire ces traitements ou actes chirurgicaux inutiles sur des enfants intersexes lorsqu'ils peuvent être reportés en toute sécurité jusqu'à ce que l'enfant soit en mesure de donner son consentement éclairé⁹¹.

Conscients de ces enjeux, les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont pris des engagements en matière de protection et de reconnaissance des personnes intersexes dans leurs déclarations de politique régionale et communautaire. Ces engagements s'inscrivent dans un mouvement plus large au niveau belge : l'accord de coalition fédérale 2025-2029 prévoit également une attention spécifique aux personnes intersexes, notamment dans la perspective du renforcement de la protection de leur intégrité physique et de leurs droits fondamentaux.

87 Intersex Belgium, *Recommandations pour une prise en charge respectueuse des personnes intersexes* (document transmis au Cabinet, 2025).

88 [Textes adoptés - Droits des personnes intersexuées - Jeudi 14 février 2019](#)

89 Recommandation du Conseil de l'Europe de 2025 CM/Rec(2025)7 [https://search.coe.int/cm/#{%22CoEIdentifiant%22:\[%22091259488028b934%22\],%22sort%22:\[%22CoEValidationDate%20Descending%22\]}](https://search.coe.int/cm/#{%22CoEIdentifiant%22:[%22091259488028b934%22],%22sort%22:[%22CoEValidationDate%20Descending%22]})

90 Comité des droits de l'enfant : *Observations finales (2019) CRC/C/BEL/CO/5-6* du 28 février 2019. <https://www.ohchr.org/fr/documents/concluding-observations/crcbelco5-6-concluding-observations-combined-fifth-and-sixth> ; Comité des droits de l'homme : *Observations finales (2019) CCPR/C/BEL/CO/6* du 6 décembre 2019. <https://www.ohchr.org/fr/documents/concluding-observations/ccprbelco6-human-rights-committee-concluding-observations-sixth> ; Comité des droits économiques, sociaux et culturels : *Observations finales (2020) E/C.12/BEL/CO/5* du 26 mars 2020 <https://www.ohchr.org/fr/documents/concluding-observations/ec12belco5-committee-economic-social-and-cultural-rights>

91 Comité des droits de l'enfant : *Observations finales (2019) CRC/C/BEL/CO/5-6* du 28 février 2019. <https://www.ohchr.org/fr/documents/concluding-observations/crcbelco5-6-concluding-observations-combined-fifth-and-sixth>

Par ailleurs, la Flandre a inscrit dans son plan horizontal pour l'égalité des chances une mesure visant à examiner les possibilités d'actions préventives destinées à protéger l'intégrité physique des mineurs nés avec une variation intersexe, en complément des initiatives législatives fédérales. Ces dynamiques témoignent d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'une approche coordonnée entre niveaux de pouvoir afin de garantir le respect des droits des personnes intersexes.

Enfin le 1^{er} novembre 2022, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a réprimandé la Belgique, en lui demandant de faire en sorte que ne soit plus pratiquée aucune intervention médicale irréversible, en particulier aucun acte de chirurgie sur les enfants intersexes⁹². Il n'existe pas de chiffres officiels, mais les Nations unies estiment que jusqu'à 1,7 % des personnes naissent intersexes⁹³: 1 bébé sur 60. Environ 196.000 personnes en Belgique. Selon les associations intersexes, la réalité est sans aucun doute supérieure. En effet, il existe plus d'une quarantaine de variations intersexes. Le monde médical, souvent peu informé sur le sujet, tend encore souvent à vouloir « normaliser » les corps, à les « corriger » par des interventions médicales ou chirurgicales, afin de respecter leur représentation d'un monde binaire. À l'échelle européenne, 62 % des personnes intersexes interrogées disent avoir subi un traitement chirurgical, 49% un traitement hormonal et 47% un autre traitement⁹⁴. La grande majorité de ces chirurgies ne sont pas nécessaires ni pour préserver ni pour protéger la santé⁹⁵.

Ces interventions médicales non urgentes et pratiquées à des fins non thérapeutiques causent souvent de nombreux dommages physiques irréversibles, notamment des douleurs, une perte de sensibilité, des cicatrices dues aux lésions, parfois même la stérilisation, ainsi que des conséquences psychologiques tout au long de la vie telles que le syndrome de stress post-traumatique et le risque que le sexe assigné ne corresponde pas à l'identité de genre de la personne. En raison de ces risques, les chirurgies intersexes non consenties de manière éclairée sont considérées comme des violations des droits humains.⁹⁶ En l'état, ces procédures ne sont pas explicitement interdites en Belgique.

92 Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes: Observations finales (2022) CE-DAW/C/BEL/CO/8) du 1er novembre 2022. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW%2FC%2FBEL%2FCO%2F8&Lang=fr

93 Voir à ce sujet la note d'information du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies (FR-2015) https://unfe.org/system/unfe-67-UNFE_Intersex_Final_FRENCH.pdf

94 Voir à ce sujet l'analyse de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne pages 50-54 : https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality_en.pdf

95 Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a considéré les procédures de normalisation non consenties sur les enfants intersexes comme pratiques préjudiciables au même titre que les mutilations génitales féminines. Observations finales (2019) CRC/C/BEL/CO/5-6) du 28 février 2019. <https://www.ohchr.org/fr/documents/concluding-observations/crccbelco5-6-concluding-observations-combined-fifth-and-sixth>

96 Voir à ce sujet la note d'information du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (EN-2019) portant sur les violations spécifiques des droits humains auxquelles sont confrontées les personnes intersexes <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Discrimination/LGBT/BackgroundNoteHumanRightsViolationsagainstIntersexPeople.pdf>

Au-delà de la question des interventions médicales, les personnes intersexes sont victimes de violences. En effet, en septembre 2025, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) a publié un rapport consacré aux personnes intersexes qui documente une forte hausse des violences et du harcèlement depuis 2019 : la proportion de personnes intersexes déclarant une agression physique ou sexuelle est passée de 22 % à 34 %, tandis que le harcèlement motivé par la haine a presque doublé (de 42 % à 74 %). Le rapport souligne en outre que 57 % des répondants ont subi des interventions médicales sans consentement éclairé et 39 % des pratiques de conversion, dans un contexte nourri par la désinformation et des discours politiques hostiles. La FRA recommande d'inclure explicitement les caractères sexuels dans les lois anti-discrimination et de renforcer la lutte contre les crimes et discours de haine⁹⁷.

Une meilleure connaissance de la réalité vécue par les personnes intersexes constitue également un enjeu important pour l'élaboration des politiques publiques. À cet égard, une vaste étude est actuellement menée par l'Université d'Anvers, à la demande de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, afin de mieux comprendre les conditions de vie, les expériences et les besoins des personnes intersexes en Belgique. Cette recherche vise notamment à combler le manque de données fiables sur cette population encore largement méconnue et à formuler des recommandations susceptibles d'améliorer leur situation et leur reconnaissance dans les politiques publiques.

Objectif opérationnel 16 : Lancer une campagne grand public de sensibilisation pour visibiliser les réalités des personnes intersexes, déconstruire les préjugés et rappeler le cadre légal en matière d'intégrité physique et de non-discrimination

Cette campagne pourra être financée en subvention facultative et/ou appel à projets visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes en Fédération Wallonie-Bruxelles 2025 (DEC) de la FWB en 2026⁹⁸.

- **Marqueur** : Réalisation et diffusion d'une campagne grand public multicanale (affichage, presse, réseaux sociaux) ciblant la sensibilisation aux réalités intersexes.
- **Indicateurs de réalisation** :
 1. Nombre de supports de communication diffusés.
 2. Nombre de personnes touchées en fonction des différents médias de diffusion.
 3. Nombre d'interactions sur les publications autour de la campagne au sein des réseaux sociaux officiels de la FWB et du SPW (likes, partages, commentaires).

⁹⁷ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), *Being intersex in the EU*, 17 septembre 2025 (rapport et communiqué) : hausse marquée des violences et du harcèlement envers les personnes intersexes dans l'UE.

⁹⁸ Le présent appel à projets est actuellement en cours d'évaluation. Au moment de la rédaction de cette stratégie, il n'est pas encore établi s'il sera reconduit sous sa forme actuelle. Les moyens budgétaires qui y sont consacrés (300.000 euros annuels) resteront toutefois affectés à des projets en faveur des personnes LGBTQIA+

- **Administrations** : Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances du SPW Intérieur et Action sociale ; Direction de l'Égalité des Chances du MFWB
- **Gouvernance** : Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances)

AXE STRATÉGIQUE 7 – Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les lieux de vie pour personnes âgées

Contexte

L'enjeu du vieillissement constitue un enjeu insuffisamment intégré dans les politiques relatives aux personnes LGBTQIA+. Pourtant, les seniors LGBTQIA+ sont confrontés à des défis spécifiques : manque de visibilité, isolement social, réintériorisation de la honte, ou encore phénomène de « retour au placard » en maison de repos.

Ce risque d'isolement est d'autant plus prononcé chez les personnes âgées LGBTQIA+⁹⁹ nées avant ou juste après la Seconde Guerre mondiale, ayant grandi dans un contexte où l'homosexualité était largement considérée comme un tabou, une pathologie ou un délit¹⁰⁰, et rejetée pour des raisons religieuses, culturelles ou sociales. Nombre de ces personnes ont connu la répression, l'exclusion ou la clandestinité tout au long de leur vie¹⁰¹.

Cette génération, particulièrement marquée par des décennies de stigmatisation, porte les traces durables de discriminations passées qui rejaillissent aujourd'hui sur leur confiance dans les services publics, en particulier dans les secteurs du soin, du logement et de l'accompagnement social¹⁰².

Peu d'institutions sont formées ou outillées pour accueillir ces personnes de manière inclusive.

En Wallonie, les témoignages révèlent une peur concrète d'exprimer son identité de genre dans les structures d'accueil pour personnes âgées. Certaines personnes âgées LGBTQIA+ vont jusqu'à effacer volontairement toute trace de leur parcours ou de leur vie affective passée, par crainte de rejet¹⁰³.

99 Tels Quels. *Vieillir dans la diversité : Enquête sur les seniors LGBTQIA+ en Belgique francophone*. Bruxelles : Tels Quels asbl, 2021.

100 Tamagne, Florence. *Histoire de l'homosexualité en Europe : Berlin, Londres, Paris, 1919-1939*. Paris : Éditions du Seuil, 2000.

101 Council of Europe. *Human Rights of Older LGBTI Persons in Europe*. Strasbourg : Council of Europe, 2021. Rapport européen documentant les parcours de vie marqués par la stigmatisation, la criminalisation et la marginalisation des personnes LGBTQIA+ âgées.

102 *Vieillesse des personnes lesbiennes et gaies en Wallonie*, Unia et Hec Liège, 2024, p. 41-43. D'après la recherche qualitative menée en 2024, plusieurs seniors LGBTQIA+ expriment une méfiance profonde vis-à-vis des institutions, nourrie par des expériences de stigmatisation et d'exclusion vécues au cours de leur vie. Cette méfiance persiste même en situation de vulnérabilité accrue liée à l'âge.

103 Cette réalité du « retour au placard » est documentée dans les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude *Vieillesse des personnes lesbiennes et gaies en Wallonie* (Unia et Hec Liège, 2024), où des personnes âgées LGBT évoquent l'autocensure qu'elles s'imposent face au personnel ou aux autres résidents en maisons de repos, craignant d'être jugées ou discriminées (pp. 45-46).

Il importe donc que les politiques publiques soient orientées vers la formation continue du personnel, la reconnaissance des familles choisies et l'adaptation règlements d'ordre intérieur et des projets de vie individualisés pour assurer une inclusion réelle¹⁰⁴.

Objectif opérationnel 17 : Former le personnel des maisons de repos et des maisons de repos et de soins aux vécus et aux besoins des personnes âgées LGBTQIA+

Le phénomène d'isolement des personnes âgées LGBTQIA+ est souvent aggravé par une forme de « retour au placard » lors de l'entrée en institution. De nombreuses personnes âgées LGBTQIA+ masquent leur identité de genre et/ou leur orientation sexuelle par peur du rejet, de la stigmatisation ou des discriminations au sein des maisons de repos et de soins (MR/MRS).

Différentes actions doivent être menées afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées LGBTQIA+ et le phénomène de « retour au placard » dans les MR et MRS. Cela passe notamment par la formation du personnel aux réalités et aux besoins de ce public, en s'appuyant sur les opérateurs spécialisés et sur les outils existants.

Une subvention de 4.000 euros a été accordée aux Rainbow Ambassadors dans le cadre de l'appel à projets visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes en Fédération Wallonie-Bruxelles (DEC), pour la période allant du 1er décembre 2025 au 31 novembre 2026. Par ailleurs, les formations proposées par l'association sont payantes et sont financées directement par les lieux de vie accueillant des personnes âgées.

- **Marqueurs :**

1. Finaliser le cadrage de la mesure et préciser les opérateurs de formation/sensibilisation, les partenaires impliqués et les budgets nécessaires.
2. Concevoir les dispositifs et outils de formation en s'appuyant sur l'existant.
3. Dispenser les formations et concrétiser le partenariat avec l'asbl Tels quels.
4. Évaluer et pérenniser les dispositifs.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Nombre de partenariats formalisés (préciser lesquels et leur objectif).
2. Nombre de sessions de formation organisées par type de public.
3. Nombre d'outils pédagogiques créés.
4. Nombre d'activités organisées (ateliers, rencontres, animations) visant l'intégration des personnes âgées LGBTQIA+ ; taux de participation des résidents et résidentes.

- **Administrations :** AVIQ ; Direction de l'Intégration des personnes d'origine étrangère et de l'Égalité des chances du SPW Intérieur et Action sociale ; Direction de l'Égalité des Chances du MFWB

- **Gouvernance :** Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances et Santé)

104 Geneviève Donnet (2021). *Seniors LGBT – Guide de réflexion et d'action pour un accueil inclusif*, Association 360, Genève.

Objectif opérationnel 18 : Encourager les maisons de repos et les maisons de repos et de soins à adapter leur règlement d'ordre intérieur et les projets de vie individualisés afin de lutter contre les discriminations et de respecter l'identité de genre, l'orientation sexuelle et les familles choisies des résidentes et résidents

Des leviers existent également afin d'encourager les maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) à adapter leur règlement d'ordre intérieur et/ou leur projet d'établissement, ainsi que les projets de vie individualisés, afin de favoriser le respect de l'identité de genre des personnes, leur orientation sexuelle et les familles choisies. Il est dès lors envisager de diffuser une recommandation sectorielle auprès des MR et MRS qui les inciterait à intégrer explicitement des clauses de non-discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans leur règlement d'ordre intérieur, leur projet d'établissement et à en tenir compte dans les projets de vie individualisés. Cette recommandation sensibilisera à et insistera sur l'importance du respect du prénom d'usage, de l'identité de genre et de la reconnaissance des familles choisies dans les interactions quotidiennes avec les résidentes et résidents.

- **Marqueurs :**

1. Validation du cadre de la mesure : identification précise des acteurs impliqués dans la réalisation de la recommandation sectorielle ainsi que les opérateurs visés d'une part ; validation du projet de guide de bonnes pratiques et identification précise des acteurs impliqués et de l'objectif.
2. Élaboration et envoi de la recommandation sectorielle.
3. Élaboration du contenu de guide de bonnes pratiques et diffusion.
4. Évaluation de la recommandation sectorielle auprès des MR et MRS et du guide de bonnes pratiques.

- **Indicateurs de réalisation :**

1. Nombre de MR et MRS à avoir modifié leur règlement d'ordre intérieur et ou leur projet d'établissement sur base de la recommandation.
2. Nombre de guide de bonnes pratiques diffusés.

- **Administration :** AVIQ

- **Gouvernance :** Ministre Yves Coppieters (Égalité des chances et Santé)

Tableau de synthèse

ÉTAPES DE VIE

	ENFANCE	ADOLESCENCE	(JEUNES) ADULTES	PERSONNES ÂGÉES
AXE STRATEGIQUE 1 - Renforcer la sécurité, prévenir et lutter contre les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+				
O.O.1 : Développer une plateforme numérique centralisée sur les violences envers les personnes LGBTQIA+		X	X	X
O.O.2 : Sensibiliser aux risques de guet-apens homo-, bi-, et transphobes		X	X	
O.O.3 : Renforcer la formation continue du personnel dans le secteur des sports aux réalités LGBTQIA+ et lutter contre les violences envers les personnes LGBTQIA+ parmi les jeunes pratiquant des sports	X	X	X	
O.O.4 : Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ en sensibilisant et en formant le personnel et les mandataires des pouvoirs locaux aux réalités LGBTQIA+			X	
O.O.5 : Lutter contre les violences entre (ex-)partenaires LGBTQIA+			X	

	ENFANCE	ADOLESCENCE	(JEUNES) ADULTES	PERSONNES ÂGÉES
AXE STRATEGIQUE 2 - Prévenir les ruptures familiales et pérenniser les structures d'hébergement pour les jeunes LGBTQIA+				
O.O.6 : Pérenniser la subvention du Refuge Ihsane Jarfi et améliorer l'évaluation des besoins en hébergement d'urgence			X 18-25 ans	
O.O.7 : Prévenir les ruptures familiales en agissant auprès des familles et des services de première ligne		X	X	

AXE STRATEGIQUE 3 - Renforcer la sensibilisation et la formation dans l'enseignement, le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse pour lutter contre les discriminations et prévenir les violences LGBTQIA+				
O.O.8 : Renforcer la sensibilisation et les formations aux réalités LGBTQIA+ dans l'enseignement		X		
O.O.9 : Renforcer les formations aux réalités LGBTQIA+ dans le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse		X		

	ENFANCE	ADOLESCENCE	(JEUNES) ADULTES	PERSONNES ÂGÉES
AXE STRATEGIQUE 4 - Reconnaître toutes les formes de parentalité et garantir l'égalité dans les procédures d'adoption				
O.O.10 : Objectiver la procédure de définition du projet d'adoption avec les parents biologiques afin de renforcer l'égalité entre toutes les familles			X	
O.O.11 : Développer des outils et des espaces de soutien aux familles LGBTQIA+ (parents et enfants)			X	

AXE STRATEGIQUE 5 - Améliorer l'accessibilité, la qualité et l'inclusivité des soins de santé pour les personnes LGBTQIA+				
O.O.12 : Sensibiliser le futur personnel soignant aux réalités LGBTQIA+	X	X	X	X
O.O.13 : Sensibiliser le personnel soignant des centres de planning familial et des associations de santé intégrée agréés à l'accueil et la prise en charge des personnes LGBTQIA+	X	X	X	X
O.O.14 : Prévenir et réduire les risques liés aux pratiques de chemsex			X	
O.O.15 : Améliorer l'accompagnement et le soutien des jeunes LGBTQIA+ en matière de santé mentale		X		

	ENFANCE	ADOLESCENCE	(JEUNES) ADULTES	PERSONNES ÂGÉES
AXE STRATEGIQUE 6 - Assurer l'intégrité et la reconnaissance des personnes intersexes				
O.O.16 : Lancer une campagne grand public de sensibilisation pour visibiliser les réalités des personnes intersexes, déconstruire les préjugés et rappeler le cadre légal en matière d'intégrité physique et de non-discrimination			X	

AXE STRATEGIQUE 7 - Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les lieux de vie pour personnes âgées				
O.O.17 : Former le personnel des maisons de repos et des maisons de repos et de soins aux vécus et aux besoins des personnes âgées LGBTQIA+				X
O.O.18 : Encourager les maisons de repos et les maisons de repos et de soins à adapter leur règlement d'ordre intérieur et les projets de vie individualisés afin de lutter contre les discriminations et de respecter l'identité de genre, l'orientation sexuelle et les familles choisies des résidentes et résidents				X

PUBLIC CIBLE

	PERSONNES LGBTQIA+	GRAND PUBLIC	SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE/ SECTEURS PROFESSIONNELS	AUTRE
AXE STRATEGIQUE 1 - Renforcer la sécurité, prévenir et lutter contre les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+				
O.O.1 : Développer une plateforme numérique centralisée sur les violences envers les personnes LGBTQIA+	X	X	X	
O.O.2 : Sensibiliser aux risques de guet-apens homo-, bi-, et transphobes	X			
O.O.3 : Renforcer la formation continue du personnel dans le secteur des sports aux réalités LGBTQIA+ et lutter contre les violences envers les personnes LGBTQIA+ parmi les jeunes pratiquant des sports			X	
O.O.4 : Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ en sensibilisant et en formant le personnel et les mandataires des pouvoirs locaux aux réalités LGBTQIA+			X	
O.O.5 : Lutter contre les violences entre (ex-) partenaires LGBTQIA+			X	

	PERSONNES LGBTQIA+	GRAND PUBLIC	SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE/ SECTEURS PROFESSIONNELS	AUTRE
AXE STRATEGIQUE 2 - Prévenir les ruptures familiales et pérenniser les structures d'hébergement pour les jeunes LGBTQIA+				
O.O.6 : Pérenniser la subvention du Refuge Ihsane Jarfi et améliorer l'évaluation des besoins en hébergement d'urgence			X	
O.O.7 : Prévenir les ruptures familiales en agissant auprès des familles et des services de première ligne			X	

AXE STRATEGIQUE 3 - Renforcer la sensibilisation et la formation dans l'enseignement, le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse pour lutter contre les discriminations et prévenir les violences LGBTQIA+				
O.O.8 : Renforcer la sensibilisation et les formations aux réalités LGBTQIA+ dans l'enseignement			X	
O.O.9 : Renforcer les formations aux réalités LGBTQIA+ dans le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse			X	

	PERSONNES LGBTQIA+	GRAND PUBLIC	SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE/ SECTEURS PROFESSIONNELS	AUTRE
AXE STRATEGIQUE 4 - Reconnaître toutes les formes de parentalité et garantir l'égalité dans les procédures d'adoption				
O.O.10 : Objectiver la procédure de définition du projet d'adoption avec les parents biologiques afin de renforcer l'égalité entre toutes les familles				X
O.O.11 : Développer des outils et des espaces de soutien aux familles LGBTQIA+ (parents et enfants)			X	

AXE STRATEGIQUE 5 - Améliorer l'accessibilité, la qualité et l'inclusivité des soins de santé pour les personnes LGBTQIA+				
O.O.12 : Sensibiliser le futur personnel soignant aux réalités LGBTQIA+			X	
O.O.13 : Sensibiliser le personnel soignant des centres de planning familial et des associations de santé intégrée agréés à l'accueil et la prise en charge des personnes LGBTQIA+			X	
O.O.14 : Prévenir et réduire les risques liés aux pratiques de <i>chemsex</i>			X	
O.O.15 : Améliorer l'accompagnement et le soutien des jeunes LGBTQIA+ en matière de santé mentale			X	

	PERSONNES LGBTQIA+	GRAND PUBLIC	SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE/ SECTEURS PROFESSIONNELS	AUTRE
AXE STRATEGIQUE 6 - Assurer l'intégrité et la reconnaissance des personnes intersexes				
O.O.16 : Lancer une campagne grand public de sensibilisation pour visibiliser les réalités des personnes intersexes, déconstruire les préjugés et rappeler le cadre légal en matière d'intégrité physique et de non-discrimination		X		

AXE STRATEGIQUE 7 - Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les lieux de vie pour personnes âgées				
O.O.17 : Former le personnel des maisons de repos et des maisons de repos et de soins aux vécus et aux besoins des personnes âgées LGBTQIA+			X	
O.O.18 : Encourager les maisons de repos et les maisons de repos et de soins à adapter leur règlement d'ordre intérieur et les projets de vie individualisés afin de lutter contre les discriminations et de respecter l'identité de genre, l'orientation sexuelle et les familles choisies des résidentes et résidents			X	

COMPÉTENCES RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

	ÉGALITÉ DES CHANCES	SANTÉ	POUVOIRS LOCAUX	ENSEI- GNEMENT	JEUNESSE	AIDE À LA JEUNESSE	SPORTS	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET POUR ADULTES
AXE STRATEGIQUE 1- Renforcer la sécurité, prévenir et lutter contre les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+								
O.O.1 : Développer une plateforme numérique centralisée sur les violences envers les personnes LGBTQIA+	X							
O.O.2: Sensibiliser aux risques de guet-apens homo-, bi-, et transphobes	X							
O.O.3 : Renforcer la formation continue du personnel dans le secteur des sports aux réalités LGBTQIA+ et lutter contre les violences envers les personnes LGBTQIA+ parmi les jeunes pratiquant des sports							X	
O.O.4 : Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ en sensibilisant et en formant le personnel et les mandataires des pouvoirs locaux aux réalités LGBTQIA+			X					
O.O.5 : Lutter contre les violences entre (ex-) partenaires LGBTQIA+								

	EGALITÉ DES CHANCES	SANTÉ	POUVOIRS LOCAUX	ENSEI-GNEMENT	JEUNESSE	AIDE À LA JEUNESSE	SPORTS	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET POUR ADULTES
AXE STRATÉGIQUE 2 - Prévenir les ruptures familiales et pérenniser les structures d'hébergement pour les jeunes LGBTQIA+								
O.O.6 : Pérenniser la subvention du Refuge Ihsane Jarfi et améliorer l'évaluation des besoins en hébergement d'urgence	X							
O.O.7 : Prévenir les ruptures familiales en agissant auprès des familles et des services de première ligne	X			X		X		

AXE STRATEGIQUE 3 - Renforcer la sensibilisation et la formation dans l'enseignement, le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse pour lutter contre les discriminations et prévenir les violences LGBTQIA+								
O.O.8 : Renforcer la sensibilisation et les formations aux réalités LGBTQIA+ dans l'enseignement				X				X
O.O.9 : Renforcer les formations aux réalités LGBTQIA+ dans le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse					X	X		

	EGALITÉ DES CHANCES	SANTÉ	POUVOIRS LOCAUX	ENSEI-GNEMENT	JEUNESSE	AIDE À LA JEUNESSE	SPORTS	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET POUR ADULTES
AXE STRATEGIQUE 4 - Reconnaître toutes les formes de parentalité et garantir l'égalité dans les procédures d'adoption								
O.O.10 : Objectiver la procédure de définition du projet d'adoption avec les parents biologiques afin de renforcer l'égalité entre toutes les familles						X		
O.O.11 : Développer des outils et des espaces de soutien aux familles LGBTQIA+ (parents et enfants)					X			
AXE STRATEGIQUE 5 - Améliorer l'accessibilité, la qualité et l'inclusivité des soins de santé pour les personnes LGBTQIA+								
O.O.12 : Sensibiliser le futur personnel soignant aux réalités LGBTQIA+		X					X	
O.O.13 : Sensibiliser le personnel soignant des centres de planning familial et des associations de santé intégrées agréés à l'accueil et la prise en charge des personnes LGBTQIA+		X						
O.O.14 : Prévenir et réduire les risques liés aux pratiques de <i>chemsex</i>		X						
O.O.15 : Améliorer l'accompagnement et le soutien des jeunes LGBTQIA+ en matière de santé mentale		X						

	EGALITÉ DES CHANCES	SANTÉ	POUVOIRS LOCAUX	ENSEIGNEMENT	JEUNESSE	AIDE À LA JEUNESSE	SPORTS	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET POUR ADULTES
AXE STRATEGIQUE 6 - Assurer l'intégrité et la reconnaissance des personnes intersexes								
O.O.16 : Lancer une campagne grand public de sensibilisation pour visibiliser les réalités des personnes intersexes, déconstruire les préjugés et rappeler le cadre légal en matière d'intégrité physique et de non-discrimination	X							

AXE STRATEGIQUE 7 - Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les lieux de vie pour personnes âgées								
O.O.17 : Former le personnel des maisons de repos et des maisons de repos et de soins aux vécus et aux besoins des personnes âgées LGBTQIA+		X						
O.O.18 : Encourager les maisons de repos et les maisons de repos et de soins à adapter leur règlement d'ordre intérieur et les projets de vie individualisés afin de lutter contre les discriminations et de respecter l'identité de genre, l'orientation sexuelle et les familles choisies des résidentes et résidents		X						

TYPES D' ACTIONS

	SUBVENTIONNEMENT	CAMPAGNE DE COMMUNICATION	SENSIBILISATION FORMATION RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELLES/ PROFESSIONNELS	RÉVISION DES PROCÉDURES
AXE STRATEGIQUE 1- Renforcer la sécurité, prévenir et lutter contre les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+				
O.O.1 : Développer une plateforme numérique centralisée sur les violences envers les personnes LGBTQIA+	X	X		
O.O.2 : Sensibiliser aux risques de guet-apens homo-, bi-, et transphobes		X		
O.O.3 : Renforcer la formation continue du personnel dans le secteur des sports aux réalités LGBTQIA+ et lutter contre les violences envers les personnes LGBTQIA+ parmi les jeunes pratiquant des sports			X	
O.O.4 : Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ en sensibilisant et en formant le personnel et les mandataires des pouvoirs locaux aux réalités LGBTQIA+			X	
O.O.5 : Lutter contre les violences entre (ex-) partenaires LGBTQIA+			X	

	SUBVENTIONNEMENT	CAMPAGNE DE COMMUNICATION	SENSIBILISATION FORMATION RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELLES/ PROFESSIONNELS	RÉVISION DES PROCÉDURES
AXE STRATÉGIQUE 2 - Prévenir les ruptures familiales et pérenniser les structures d'hébergement pour les jeunes LGBTQIA+				
O.O.6 : Pérenniser la subvention du Refuge Ihsane Jarfi et améliorer l'évaluation des besoins en hébergement d'urgence	X			
O.O.7 : Prévenir les ruptures familiales en agissant auprès des familles et des services de première ligne	X			

AXE STRATEGIQUE 3 - Renforcer la sensibilisation et la formation dans l'enseignement, le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse pour lutter contre les discriminations et prévenir les violences LGBTQIA+				
O.O.8 : Renforcer la sensibilisation et les formations aux réalités LGBTQIA+ dans l'enseignement			X	
O.O.9 : Renforcer les formations aux réalités LGBTQIA+ dans le secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse			X	

	SUBVENTIONNEMENT	CAMPAGNE DE COMMUNICATION	SENSIBILISATION FORMATION RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELLES/ PROFESSIONNELS	RÉVISION DES PROCÉDURES
AXE STRATEGIQUE 4 - Reconnaître toutes les formes de parentalité et garantir l'égalité dans les procédures d'adoption				
O.O.10 : Objectiver la procédure de définition du projet d'adoption avec les parents biologiques afin de renforcer l'égalité entre toutes les familles				X
O.O.11 : Développer des outils et des espaces de soutien aux familles LGBTQIA+ (parents et enfants)	X			

AXE STRATEGIQUE 5 - Améliorer l'accessibilité, la qualité et l'inclusivité des soins de santé pour les personnes LGBTQIA+				
O.O.12 : Sensibiliser le futur personnel soignant aux réalités LGBTQIA+			X	
O.O.13 : Sensibiliser le personnel soignant des centres de planning familial et des associations de santé intégrée agréés à l'accueil et la prise en charge des personnes LGBTQIA+			X	
O.O.14 : Prévenir et réduire les risques liés aux pratiques de chemsex	X	X	X	
O.O.15 : Améliorer l'accompagnement et le soutien des jeunes LGBTQIA+ en matière de santé mentale	X			

	SUBVENTIONNEMENT	CAMPAGNE DE COMMUNICATION	SENSIBILISATION FORMATION RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELLES/ PROFESSIONNELS	RÉVISION DES PROCÉDURES
AXE STRATEGIQUE 6 - Assurer l'intégrité et la reconnaissance des personnes intersexes				
O.O.16 : Lancer une campagne grand public de sensibilisation pour visibiliser les réalités des personnes intersexes, déconstruire les préjugés et rappeler le cadre légal en matière d'intégrité physique et de non-discrimination		X		

AXE STRATEGIQUE 7 - Renforcer l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les lieux de vie pour personnes âgées				
O.O.17 : Former le personnel des maisons de repos et des maisons de repos et de soins aux vécus et aux besoins des personnes âgées LGBTQIA+			X	
O.O.18 : Encourager les maisons de repos et les maisons de repos et de soins à adapter leur règlement d'ordre intérieur et les projets de vie individualisés afin de lutter contre les discriminations et de respecter l'identité de genre, l'orientation sexuelle et les familles choisies des résidentes et résidents				X

ÉDITEUR RESPONSABLE

Simon DETHIER
Directeur général
SPW Intérieur et Action sociale
Avenue Bovesse 100
5100 Namur

AUTEURS

SPW Intérieur et Action sociale
Direction de l'Intégration et de l'Égalité des chances

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de l'Égalité des chances

Numéro de dépôt légal : D/2026/11802/117 - 978-2-8056-0896-4

Mai 2026

